

CONTRIBUTION

Sahara occidental
Le fait accompli du Makhzen
à l'épreuve du droit

PAGE 6

Zetchi nie les accusations
Le parquet requiert
10 ans de prison

PAGE 9



CRÉSUS
www.cresus.dz In medio stat virtus

Massacres
du 17 octobre 1961
L'hommage
de l'APN aux
victimes

PAGE 2

Installation du comité de suivi et de traitement des demandes d'importation
Mieux encadrer pour mieux produire

PAGE 3



La régulation des importations s'installe au cœur de la politique économique de l'État. L'objectif est de mieux encadrer les flux d'importation, de préserver l'approvisionnement du marché et de soutenir l'investissement productif.

Exportations
d'hydrocarbures en 9 mois
L'Algérie engrange 37,5
milliards de dollars

PAGE 4



À travers les prévisions pour 2027, l'Algérie entend consolider ses capacités de production et renforcer la valorisation de ses ressources naturelles.

Fragilités de l'économie mondiale
Le diagnostic
préoccupant de l'Algérie

PAGE 3

Réunis à Washington, sept pays plaident pour un rééquilibrage budgétaire prudent, un taux de change flexible et un FMI mieux doté.



LE DERNIER LIVRE
ALGER-PARIS OU...

**LE PROCÈS
À SENS
UNIQUE**

PAGE 5



Quand une enquête française accuse l'Algérie d'instrumentaliser Paris, mais laisse dans l'ombre les ambiguïtés françaises, les réseaux séparatistes et les enjeux de souveraineté.

Économie mondiale et géostratégie
**GESDA 2026 : À GENÈVE, LES NOUVELLES
FRONTIÈRES DE LA PUISSANCE MONDIALE**

PAGE 7

CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Dimanche 18 Octobre 2026 ■ 11^{ème} année n°2276 ■ Prix 20 DA

MASSACRES DU 17 OCTOBRE 1961

L'hommage de l'APN aux victimes

L'Assemblée populaire nationale a commémoré, hier, le 65^e anniversaire des massacres du 17 octobre 1961 à Paris. Ce jour-là, des milliers d'Algériens étaient descendus pacifiquement dans les rues de la capitale française pour revendiquer l'indépendance de leur pays, avant d'être violemment réprimés par les forces de police.



La cérémonie a été marquée par un hommage aux victimes de la répression coloniale française et un rappel du rôle historique de l'émigration algérienne dans la lutte de libération nationale. Dans son allocution prononcée à l'occasion de cette journée, la présidente de l'APN, Khalida Boufedèche, a souligné la portée historique de ces manifestations, organisées à un tournant décisif de la Révolution algérienne. Elle a rappelé que des milliers d'Algériens étaient descendus dans les rues de la capitale française pour exprimer leur attachement à la liberté et à l'indépendance, ainsi que leur soutien au Front de libération nationale (FLN) et au combat mené dans leur pays. Cette mobilisation pacifique avait été confrontée à une répression d'une extrême violence de la part des autorités françaises, faisant de nombreuses victimes, des blessés et des arrestations. Pour la présidente de l'APN, cette date demeure un repère essentiel de la mémoire nationale et témoigne des sacrifices consentis par les Algériens établis à l'étranger pour la libération de leur patrie.

LA COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER, UN ACTEUR STRATÉGIQUE

Au-delà du devoir de mémoire, Khalida Boufedèche a insisté sur la nécessité de faire vivre l'héritage de cette page de l'histoire nationale. Elle a appelé les membres de la communauté algérienne à l'étranger à poursuivre leur engagement au service du pays, notamment en préservant les liens des jeunes générations avec leur patrie d'origine, en consolidant l'identité nationale et en contribuant au développement économique et scientifique de l'Algérie. Le transfert des compétences, la valorisation des connaissances acquises à l'étranger, l'investissement et la défense de l'image de l'Algérie dans les pays d'accueil figurent également parmi les missions auxquelles la diaspora est appelée à prendre part. En contrepartie, la responsable parlementaire a mis en avant la nécessité pour l'État de poursuivre ses efforts en faveur des Algériens établis à l'étranger. L'amélioration des prestations administratives, la protection de leurs intérêts, le renforcement des canaux de communication institutionnels et l'élargissement de leurs possibilités de participation au développement national constituent, selon elle, des priorités pour

consolider les relations entre l'Algérie et sa diaspora. La présidente de l'APN a également rappelé plusieurs mesures engagées dans ce sens. Elle a notamment cité l'instauration, par décret présidentiel, d'une minute de silence annuelle en hommage aux victimes des massacres du 17 octobre 1961, ainsi que la numérisation de services liés notamment à la retraite et au logement. L'organisation de colonies de vacances au profit des enfants de la communauté algérienne à l'étranger, la création du Conseil supérieur de la communauté scientifique nationale à l'étranger et l'élargissement de la représentation de la diaspora à l'Assemblée populaire nationale ont également été évoqués. Pour Khalida Boufedèche, ces initiatives traduisent la volonté de construire une relation renouvelée avec la communauté nationale à l'étranger, fondée sur la confiance mutuelle, le respect et un dialogue permanent.

PRÉSERVER LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA RÉPRESSION COLONIALE

De son côté, le député de la wilaya d'Alger, Rabah Belkhir, a souligné l'importance de cette commémoration pour honorer les martyrs qui ont consenti d'immenses sacrifices afin que l'Algérie recouvre sa liberté et son indépendance. Il a rappelé que les manifestations du 17 octobre 1961 avaient été réprimées alors que leurs participants revendiquaient pacifiquement le droit du peuple algérien à l'autodétermination. Il a également évoqué le sort des victimes jetées dans la Seine, symbole de la brutalité de la répression coloniale. Le député a estimé que ces événements mettaient en évidence le contraste entre les principes de liberté, de fraternité et d'égalité proclamés par la France et les pratiques du système colonial à l'égard des Algériens. Il a notamment dénoncé l'imposition du couvre-feu aux Algériens et la répression de leurs manifestations pacifiques en faveur de l'indépendance.

I. Kherrane

MINUTE DE SILENCE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET À L'ÉTRANGER

Une minute de silence a été observée, hier, à 11h, à travers l'ensemble du territoire national et au niveau des représentations diplomatiques algériennes à l'étranger, à la mémoire des martyrs des massacres du 17 octobre 1961 à Paris. A cette occasion, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a présidé, dans la wilaya de Boumerdès, la cérémonie officielle commémorative, placée sous le slogan «Des profondeurs de la mémoire aux horizons de l'avenir». Ces moments de recueillement interviennent en application de la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, décrétant l'observation d'une minute de silence, le 17 octobre de chaque année,



à travers l'ensemble du territoire national et au niveau des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger, à la mémoire des martyrs de ces massacres. En outre, une minute de silence en hommage aux martyrs des manifestations du 17 octobre

1961 a été observée par les différents commandements de forces et les commandements de Régions militaires, ainsi que l'ensemble des structures et unités de l'Armée nationale populaire (ANP), indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «A

l'occasion du 65^e anniversaire de la Journée nationale de l'émigration et en application de la décision du Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, décrétant l'observation d'une minute de silence en hommage aux martyrs des manifestations du 17 octobre 1961, les différents commandements de forces, commandements de régions militaires, ainsi que l'ensemble des structures et unités de l'Armée nationale populaire ont observé une minute de silence à la mémoire de nos valeureux chouchous, victimes de la répression barbare des manifestations pacifiques organisées, ce jour-là, par les Algériens en France», précise la même source.

POLITIQUES PUBLIQUES ET GOUVERNANCE

Lancement d'une formation académique

L'Algérie franchit une nouvelle étape dans la professionnalisation de son administration publique. Une formation spécialisée en «politiques publiques et gouvernance du service public» a été officiellement lancée, hier, à l'École nationale supérieure des sciences politiques, dans le cadre du partenariat entre l'Instance du médiateur de la République et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Cette initiative vise à renforcer les compétences des ressources humaines et à améliorer les performances des services publics, en mettant l'accent sur la formation des cadres appelés à accompagner les transformations de l'administration et à répondre aux attentes des citoyens. Selon le communiqué du médiateur de la République, le programme n'est pas une simple approche traditionnellement centrée sur l'amélioration des textes et des procédures administratives. Il privilégie l'investissement dans le capital humain, considéré comme un levier essentiel pour renforcer l'efficacité de l'action publique. La formation concerne 45 cadres, dont 25 occupent des fonctions supérieures au sein de l'État. Les participants représentent 27 secteurs ministériels ainsi que 4 organismes publics intervenant dans le domaine du service public. Cette diversité institutionnelle doit favoriser les échanges d'expériences, le partage des pratiques et la convergence des approches en matière d'amélioration de la performance administrative. L'objectif est de doter les participants des connaissances et des compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques adaptées aux mutations en cours, tout en contribuant à une meilleure qualité des prestations fournies aux citoyens. Cette démarche s'inscrit, selon le communiqué, dans les missions de l'Instance du médiateur de la République, notamment l'amélioration des relations entre l'administration et les citoyens, la promotion de la qualité du service public ainsi que la consolidation des principes d'équité et d'efficacité. Le projet traduit également, selon la même source, la volonté de renforcer les synergies entre les établissements universitaires et les institutions publiques, à travers une approche fondée sur la complémentarité des compétences et le partage des connaissances. À l'issue de leur formation, les cadres concernés sont appelés à devenir des forces de proposition au sein de leurs institutions respectives et à contribuer à la modernisation de la gestion publique.

R. N.

SORTIE DE LA 54^e PROMOTION DE L'ENA

Brahim Merad préside la cérémonie

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, a présidé, hier, à Alger, la cérémonie de sortie de la 54^e promotion de l'Ecole nationale d'administration (ENA) Moulay Ahmed-Medeghri, baptisée du nom de l'ancien président de la République, le défunt moudjahid Liamine Zeroual. La cérémonie de sortie de cette promotion, composée de 117 élèves, s'est déroulée en présence du directeur de cabinet de la Présidence de la République, Lounès Magramane, de membres du gouvernement, de représentants des deux chambres du Parlement, de la famille de l'ancien président de la République, le défunt moudjahid Liamine Zeroual, des familles des élèves diplômés, ainsi que des responsables d'instances et d'organismes nationaux. Cette cérémonie revêt une symbolique particulière car coïncidant avec la Journée nationale de l'émigration, commémorant les massacres du 17 octobre 1961 à Paris.

INSTALLATION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'IMPORTATION

Mieux encadrer pour mieux produire

La régulation des importations s'installe au cœur de la politique économique de l'État. L'objectif est de mieux encadrer les flux d'importation, de préserver l'approvisionnement du marché et de soutenir l'investissement productif.

Conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a procédé, hier, à l'installation du comité permanent de suivi et de traitement des demandes d'importation, selon un communiqué des services du Premier ministre. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du président et des membres du comité, à savoir le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, le ministre des Finances, un représentant du gouverneur de la Banque d'Algérie, le président de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF) et le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), précise la même source. Ce nouvel organe, institué par le décret exécutif n°26-327 du 13 octobre 2026, publié au Journal officiel n° 72, doit permettre de mieux contrôler les opérations d'importation tout en préservant les besoins de l'économie nationale.

UN EXAMEN SYSTÉMATIQUE DES DEMANDES

À travers ce dispositif, les pouvoirs publics entendent concilier deux impératifs : maîtriser les importations et garantir la disponibilité des produits indispensables au marché national, aux entreprises et aux projets d'investissement. L'enjeu est de renforcer la cohérence des décisions d'importation avec les priorités économiques du pays, notamment le développement de la production nationale. Placée auprès du ministère du Commerce extérieur et de la



Promotion des exportations, la nouvelle structure est chargée d'examiner et d'émettre un avis sur chaque opération d'importation. Son champ d'intervention couvre également les importations réalisées pour propre compte par les opérateurs économiques dans le cadre de leurs activités de production et de services, dans la limite de leurs besoins propres. La régulation ne signifie pas un blocage uniforme des importations. Le dispositif prévoit, au contraire, un traitement d'urgence pour les produits jugés sensibles ou prioritaires, notamment ceux nécessaires à l'approvisionnement du marché national et au fonctionnement des unités de production. Lors de l'installation du comité, le Premier ministre a souligné que cette priorité devait permettre de soutenir les activités économiques et les projets d'investisse-

ment, tout en préservant la disponibilité des biens et des services au profit des citoyens. Cette orientation vise à éviter que les contraintes liées au traitement des dossiers d'importation ne pénalisent les entreprises productives, en particulier celles qui dépendent d'intrants, de matières premières ou d'équipements importés pour assurer la continuité de leur activité. En parallèle, l'encadrement des demandes doit contribuer à une meilleure allocation des importations, en tenant compte des besoins réels des opérateurs et des priorités économiques nationales. La démarche s'inscrit ainsi dans une logique de rationalisation des flux commerciaux, sans perdre de vue les exigences de fonctionnement de l'appareil productif. Le décret exécutif confie également au comité la mission de proposer des mesures susceptibles de faci-

liter le traitement des demandes d'importation. Il prévoit, en outre, l'évaluation et l'analyse périodiques des données issues de la plateforme numérique consacrée à l'enregistrement de ces demandes.

UN SUIVI RENFORCÉ ET UNE ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations devra transmettre chaque semaine un rapport au Premier ministre sur les activités du comité. Cette obligation instaure un mécanisme de suivi régulier de la mise en œuvre du dispositif et des difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers. Au-delà du contrôle administratif, le nouvel instrument place donc la décision d'importer dans un cadre de suivi institutionnel associant les secteurs concernés, les institutions financières et les représentants des entreprises. L'installation de ce comité intervient dans un contexte où la diversification de l'économie et le renforcement des capacités productives constituent des enjeux majeurs. En encadrant davantage les importations, les pouvoirs publics cherchent ainsi à mieux articuler les achats à l'étranger avec les besoins de l'économie nationale et les perspectives de développement de la production locale. L'objectif affiché est de parvenir à une régulation qui protège l'approvisionnement du marché, accompagne les investisseurs et donne davantage de place à la production nationale. Il s'agit, en somme, de mieux maîtriser les importations sans entraver l'activité économique, tout en orientant progressivement les ressources vers le développement du tissu productif national. **R. N.**

FRAGILITÉS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le diagnostic préoccupant de l'Algérie

Réunis à Washington, 7 pays plaident pour un rééquilibrage budgétaire prudent, un taux de change flexible et un FMI mieux doté. Lors de la 54^e réunion du CMFI, les 16 et 17 octobre, le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohand Bourai, a alerté, au nom de sept pays, sur les risques pesant sur l'économie mondiale, notamment les conflits, l'inflation et les incertitudes financières. Le groupe appelle à des politiques économiques adaptées aux réalités nationales et à un meilleur soutien financier du FMI aux pays vulnérables.

UNE RÉSILIENCE MONDIALE SOUS PRESSION

Si l'économie mondiale demeure globalement résiliente, les disparités se creusent entre les régions et les pays, selon leur exposition aux conflits, leur intégration technologique et leur capacité à absorber les chocs extérieurs. La hausse des prix alimentaires pèse sur le pouvoir d'achat des ménages, tandis que la persistance des pressions inflationnistes pourrait contraindre les banques centrales à relever davantage leurs taux directeurs. Sur les marchés financiers, la relative stabilité repose notamment sur les anticipations de gains de productivité liés aux investissements dans l'intelligence artificielle. Cette confiance contraste, toutefois, avec les marges de manœuvre limitées des États, confrontés à un endettement élevé, à des déficits publics importants et à des coûts d'emprunt croissants.

LES MARCHÉS FACE À UN DOUBLE RISQUE

Le groupe des sept pays souligne le décalage potentiel entre les anticipations des marchés et les réalités économiques. Les investisseurs ont considéré les conséquences des conflits



comme temporaires, tout en misant sur la rentabilité des investissements technologiques. Le premier pari apparaît déjà trop optimiste. Les effets économiques des conflits se prolongent, alors que les réponses des pouvoirs publics se révèlent insuffisantes. Si les gains de productivité attendus de l'intelligence artificielle ne se concrétisent pas, les investissements et la croissance pourraient également ralentir, notamment dans les économies intégrées aux chaînes de valeur technologiques. À ces risques s'ajoutent une possible extension des conflits au Moyen-Orient et en Europe, ainsi qu'une correction de la valorisation des actifs technologiques.

SEPT PAYS, DES TRAJECTOIRES DIVERGENTES

Les pays signataires subissent différemment les chocs extérieurs. L'Iran est pénalisé par

les dégâts liés à la guerre, tandis que le Maroc et la Tunisie font face à la hausse des coûts énergétiques. Le Pakistan et le Ghana redoutent respectivement une baisse des transferts de fonds et un durcissement des conditions de financement. À l'inverse, l'Algérie et la Libye pourraient bénéficier de la hausse des prix de l'énergie pour renforcer leurs équilibres budgétaires et extérieurs et soutenir l'investissement.

LE FMI APPELÉ À ADAPTER SES RECOMMANDATIONS

Le groupe préconise des politiques économiques adaptées aux spécificités nationales, conciliant réduction des déficits, soutenabilité de la dette et protection des populations vulnérables. Il recommande une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire, le renforcement des recettes

intérieures et la stabilité des prix. La flexibilité du taux de change et une communication claire des banques centrales sont également jugées essentielles pour absorber les chocs extérieurs et préserver la confiance.

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT : DES ATTENTES ENVERS LE FONDS

Tout en soutenant le plan d'action mondial de la directrice générale du FMI et ses trois principes directeurs, les 7 pays demandent davantage de précisions sur les besoins de financement et les modalités de mise en œuvre des politiques d'ajustement, notamment dans les pays à faible revenu. Ces derniers sont confrontés à une raréfaction des financements concessionnels sur fond de recul de l'aide publique au développement. Le groupe souligne également l'importance du renforcement des capacités institutionnelles pour accompagner les ajustements économiques sans compromettre les priorités de développement.

QUOTES-PARTS : ACCÉLÉRER LES RÉFORMES

Sur la gouvernance du FMI, le groupe réaffirme son attachement à une institution solidement financée, reposant sur les quotes-parts et occupant une place centrale dans le dispositif mondial de sécurité financière. Il appelle à accélérer les procédures nationales d'approbation de l'augmentation des quotes-parts prévue dans le cadre de la 16^e révision générale, après les retards enregistrés, et réclame des avancées décisives dans le processus de la 17^e révision, conformément aux principes directeurs de Diriyah.

Assia M.

EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES EN 9 MOIS L'Algérie engrange 37,5 milliards de dollars

À travers les prévisions pour 2027, l'Algérie entend consolider ses capacités de production et renforcer la valorisation de ses ressources naturelles.

Dans le cadre de l'examen et du débat du projet de loi de finances (PLF) 2027, la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) a entamé, hier, ses auditions sectorielles en recevant le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab. Au cours de cette audition, ce dernier a présenté un exposé détaillé sur le bilan des activités du secteur en 2026, ses perspectives de développement pour l'année à venir ainsi que le projet de budget pour 2027.

FISCALITÉ PÉTROLIÈRE : DES RECETTES SUPÉRIEURES AUX PRÉVISIONS

Présentant les résultats enregistrés en 2026, Mohamed Arkab a indiqué que les recettes de l'État issues des exportations d'hydrocarbures avaient atteint 37,5 milliards de dollars à fin septembre 2026. Ce résultat intervient dans un contexte marqué par les fluctuations des marchés pétroliers et gaziers internationaux sur fond de tensions géopolitiques et de préoccupations liées à la sécurité des approvisionnements.

Le ministre a précisé que le prix moyen du pétrole brut algérien avait progressé de 37% par rapport à la même période de 2025 pour s'établir à environ 97 dollars le baril. Le prix moyen du gaz algérien commercialisé s'est, quant à lui, établi à près de 11,3 dollars par million de BTU.

Par ailleurs, la fiscalité pétrolière a généré 2.841 milliards de dinars, dépassant de 5,3% les prévisions de la loi de finances pour 2026, fixées à 2.698 milliards de dinars.

En revanche, la consommation nationale d'énergie s'est élevée à environ 59 millions de tonnes équivalent pétrole, sous l'effet principalement de la hausse de la demande de gaz et, dans une moindre mesure, de celle des produits pétroliers, notamment durant la vague de chaleur et les incendies qui ont touché le pays l'été



dernier.

Pour 2027, le ministre a indiqué que les recettes prévisionnelles de la fiscalité pétrolière étaient estimées à 2.652 milliards de dinars sur la base d'un prix de référence du pétrole fixé à 60 dollars le baril.

INVESTISSEMENTS : 52 MILLIARDS DE DOLLARS CONSACRÉS AUX ACTIVITÉS EN AMONT

Mohamed Arkab a précisé que l'enveloppe globale prévue pour le développement des activités du secteur des hydrocarbures s'élevait à 71,6 milliards de dollars. Sur ce montant, 52 milliards de dollars seront consacrés aux activités en amont, notamment l'exploration et la production, tandis qu'environ 13 milliards de dollars seront destinés aux projets de raffinage et de pétrochimie.

À travers ce programme, le secteur vise une production d'environ 201 millions de

tonnes équivalent pétrole à l'horizon 2030. Un autre objectif majeur consiste à porter à plus de 50% la part des hydrocarbures transformés et valorisés, contre environ

30% actuellement, afin d'accroître la valeur ajoutée tirée des ressources nationales.

Plusieurs projets structurants sont prévus, notamment la nouvelle raffinerie de Hassi Messaoud, une unité de production de méthyl tert-butyl éther (MTBE) à Arzew, une unité d'alkylbenzène linéaire (LAB) à Skikda, ainsi que des projets de production de polypropylène à Arzew et à Béthioua. Ces installations devraient contribuer au renforcement de l'industrie pétrochimique nationale et à une meilleure valorisation des ressources énergétiques du pays.

SONATRACH : PLUS DE 6 MILLIARDS DE DOLLARS INVESTIS

Les investissements globaux de Sonatrach ont dépassé les 6 milliards de dollars

en 2026, enregistrant une hausse de 21% par rapport aux 5,3 milliards de dollars mobilisés en 2025. Mohamed Arkab a également indiqué que Sonatrach avait réalisé 17 nouvelles découvertes grâce à ses propres moyens. Le groupe poursuit, en parallèle, le développement de ses partenariats avec plusieurs compagnies internationales, parmi lesquelles l'italienne Eni, l'indonésienne Pertamina, l'espagnole Repsol, la chinoise Sinopec et l'américaine Occidental Petroleum.

Parallèlement, l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures Alnafta a lancé l'appel d'offres international Algeria Bid Round 2026, portant sur sept périmètres d'exploration. Près de 60 entreprises ont manifesté leur intérêt pour cette opération, tandis que 21 sociétés ont satisfait aux conditions d'accès aux dossiers techniques et aux salles de données virtuelles, accessibles depuis le 1er juin 2026.

DESSALEMENT : SIX NOUVELLES STATIONS PRÉVUES À L'HORIZON 2030

Le ministre a également présenté le bilan et les perspectives du programme national de dessalement de l'eau de mer. L'Algérie compte actuellement 19 stations de dessalement, dont la capacité globale dépasse 3,8 millions de mètres cubes par jour. Ces installations couvrent environ 42% de la demande nationale en eau potable. À fin septembre 2026, la production des stations en exploitation avait progressé de 26% par rapport à la même période de l'année précédente.

Selon le ministre, le programme prévoit la réalisation de six nouvelles stations à l'horizon 2030 pour une capacité supplémentaire totale de 1,8 million de mètres cubes par jour. L'objectif est de porter à environ 60% la part de la demande nationale en eau potable couverte par le dessalement.

S. Smati

LE GROUPE DANOIS AP MOLLER CAPITAL DÉBARQUE EN ALGÉRIE Vers une bataille des conteneurs

Face à la prédominance des armateurs étrangers, notamment du français CMA CGM, l'Algérie cherche à renforcer ses capacités nationales de transport maritime, à travers le redéploiement du groupe public CNAN et l'émergence de nouveaux opérateurs locaux, à l'image de Madar Maritime Company (MMC).

Dans ce contexte, l'arrivée du groupe danois A.P. Møller au port de Béjaïa, à la faveur du rachat de Portek International, ouvre une nouvelle séquence dans le paysage portuaire national et pourrait rebattre les cartes de la concurrence.

Le groupe danois a conclu un accord définitif en vue d'acquérir l'intégralité des parts de l'opérateur singapourien, jusque-là détenu par le conglomérat japonais Mitsui & Co.

La finalisation de la transaction reste toutefois conditionnée à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et à l'obtention des accords requis auprès des partenaires concer-

nés par les concessions portuaires. Cette opération permettra à A.P. Møller de s'implanter dans les infrastructures portuaires algériennes en s'appuyant sur un opérateur déjà présent sur le terrain.

Une fois le rachat finalisé, le groupe entend mettre à profit son expertise technique et managériale pour améliorer la performance des terminaux, renforcer la gouvernance, la sécurité des installations et l'efficacité de la gestion, tout en accordant une attention particulière à la réduction de l'empreinte carbone des activités portuaires.

ORTEK, UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE TERMINAUX PORTUAIRES

À travers cette acquisition, le groupe danois mise sur le potentiel de croissance des infrastructures portuaires et la position stratégique de Béjaïa dans les échanges commerciaux en Méditerranée. Portek International



exploite des participations dans sept terminaux répartis entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie, notamment au Gabon, en Indonésie, en Lettonie, à Malte et au Vietnam. Fort d'environ 1 400 collaborateurs, le groupe traite annuellement près de 700 000 conteneurs, 7 millions de tonnes de marchandises en vrac et quelque 90 000 véhicules. Pour

A.P. Møller, l'objectif consiste à consolider les activités existantes et à accompagner leur développement, en s'appuyant sur les équipes opérationnelles déjà en place. L'acquisition s'inscrit ainsi dans une stratégie d'expansion internationale fondée sur des actifs portuaires établis et leur intégration dans un réseau logistique mondial. Cette

nouvelle implantation intervient dans un secteur où CMA CGM occupe une place prépondérante dans le transport maritime de marchandises à destination de l'Algérie. Présent dans le pays depuis plus de 35 ans, le groupe français dispose d'un réseau de filiales et dessert plusieurs ports nationaux.

L'arrivée d'un nouvel acteur international à Béjaïa pourrait ainsi intensifier la concurrence dans les activités portuaires et logistiques. Au-delà de cette opération, l'enjeu pour l'Algérie reste celui du renforcement de ses capacités nationales, de la diversification des opérateurs et d'une meilleure maîtrise de la chaîne logistique maritime. L'arrivée d'A.P. Møller constitue une évolution notable du paysage portuaire, dont les effets dépendront notamment de la concrétisation de la transaction et de la capacité des acteurs nationaux à tirer parti de cette nouvelle dynamique.

H. Adryen

LE DERNIER LIVRE ALGER-PARIS OU... Le procès à sens unique

Quand une enquête française accuse l'Algérie d'instrumentaliser Paris, mais laisse dans l'ombre les ambiguïtés françaises, les réseaux séparatistes et les enjeux de souveraineté.

SYNTHÈSE CRÉSUS

Dans leur ouvrage *Alger-Paris*, Christophe Dubois et Marie-Christine Tabet décrivent une relation franco-algérienne toxique, imputant à Alger l'instrumentalisation de la confrontation et à Paris l'échec de sa politique de rapprochement. Cette analyse apparaît déséquilibrée : elle examine les réactions algériennes sans questionner suffisamment les décisions françaises, leurs stratégies d'influence et l'instrumentalisation de l'Algérie dans les débats politiques français. Plutôt que de chercher uniquement les raisons des tensions côté algérien, il conviendrait également d'interroger la nature particulière des rapports que la France continue d'entretenir avec l'Algérie.

POURQUOI PARIS ET PAS ROME, BERLIN OU MADRID ?

C'est la question que l'ouvrage aurait dû placer au centre de son analyse.

Si l'hostilité à la France constituait véritablement une nécessité existentielle du pouvoir algérien, comment expliquer que l'Algérie développe des relations de coopération soutenues avec l'Italie, l'Allemagne et d'autres partenaires européens ?

Pourquoi Rome peut-elle construire avec Alger des partenariats énergétiques et industriels ambitieux sans provoquer les mêmes affrontements mémoriels et politiques ?

Pourquoi Berlin entretient-elle un dialogue économique et stratégique relativement apaisé ?

Pourquoi les tensions avec Madrid, pourtant particulièrement graves après son changement de position sur le Sahara occidental, ont-elles pu évoluer vers une normalisation ?

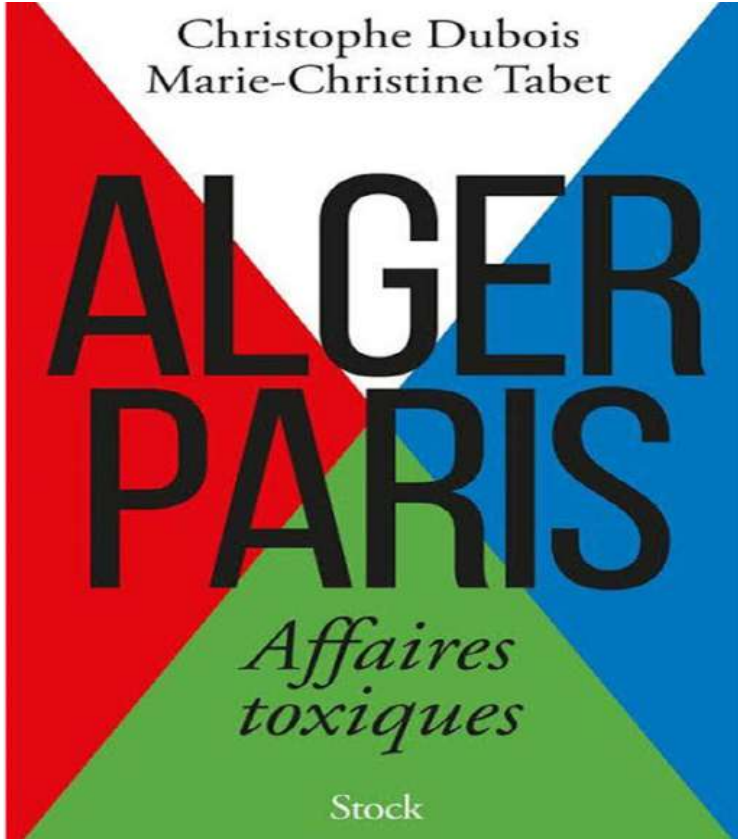
La réponse est moins mystérieuse que ne le suggèrent les auteurs.

La France n'est pas un partenaire européen comme les autres. Elle est l'ancienne puissance coloniale, mais surtout un acteur qui continue d'intervenir dans les équilibres stratégiques du Maghreb, tout en faisant de l'Algérie un sujet récurrent de ses controverses politiques intérieures.

Le contentieux franco-algérien ne relève donc pas exclusivement d'une mémoire douloureuse que le pouvoir d'Alger entretiendrait artificiellement. Il se nourrit de décisions contemporaines, parfaitement identifiées, dont certaines touchent directement aux intérêts fondamentaux de l'Algérie.

Le changement de position française sur le Sahara occidental en fournit une illustration particulièrement éloquente.

En soutenant ouvertement la souveraineté marocaine sur ce territoire, Emmanuel Macron a fait un choix stratégique majeur. Paris pouvait parfaitement défendre cette orientation au nom de ses



intérêts diplomatiques. Mais prétendre ensuite que la réaction algérienne relèverait essentiellement d'une hostilité idéologique à la France revient à ignorer les conséquences prévisibles d'une décision touchant aux équilibres régionaux.

Alger défend depuis des décennies le principe d'autodétermination du peuple sahraoui. La France a choisi de privilégier son partenariat avec Rabat. Le désaccord est politique, juridique et géostratégique avant d'être émotionnel ou mémoriel. L'Algérie n'a pas inventé cette divergence pour les besoins de sa politique intérieure.

L'OPPOSITION ALGÉRIENNE, UN INSTRUMENT DE PRESSION ?

L'autre faiblesse du livre réside dans sa présentation des opposants algériens installés en France, notamment face aux accusations de surveillance et d'intimidation. Les auteurs distinguent insuffisamment les militants qui réclament des réformes démocratiques des mouvements poursuivant un objectif séparatiste.

Le MAK, dirigé par Ferhat Mehenni et considéré comme une organisation terroriste par Alger, revendique la création d'un État distinct de l'Algérie. Cette différence entre contestation politique et remise en cause de l'intégrité territoriale mérite d'être soulignée. Si la liberté d'expression protège les opinions, elle ne dispense pas d'interroger les soutiens politiques et médiatiques accordés à ces mouvements, ainsi que leurs objectifs.

LE MAK ET LES AMBIGUÏTÉS FRANÇAISES

La trajectoire internationale du MAK mérite également d'être examinée, notamment ses démarches auprès d'acteurs français, marocains et sionistes. Ces orientations soulèvent des questions sur l'instrumentalisation éventuelle du séparatisme kabyle dans les rap-

ports de force régionaux. Sans preuve, il serait toutefois abusif d'attribuer à l'État français une implication directe dans les activités du mouvement.

Le rôle de certains relais politiques et médiatiques français dans sa promotion mérite néanmoins d'être interrogé. Enfin, la Kabylie ne saurait être assimilée au MAK : son histoire, son identité amazigh et sa contribution au mouvement national dépassent largement les ambitions séparatistes de cette organisation.

LA MÉMOIRE COLONIALE N'EST PAS UNE FAVEUR FRANÇAISE

Les auteurs consacrent également une place importante aux initiatives mémorielles d'Emmanuel Macron, présentées comme autant de gestes d'ouverture restés sans contrepartie satisfaisante.

Cette lecture repose sur un pré-supposé discutable.

La reconnaissance des crimes et violences de la colonisation ne constitue pas une concession diplomatique que la France accorderait généreusement à l'Algérie en échange d'avantages politiques.

Elle relève d'abord d'une exigence de vérité historique. La reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans certaines affaires coloniales, la restitution de restes humains ou l'ouverture d'archives ne sont pas des monnaies d'échange destinées à obtenir une coopération migratoire ou sécuritaire. Ce sont des démarches qui possèdent leur propre légitimité. Le problème apparaît lorsque le travail mémoriel est présenté comme un investissement diplomatique dont Paris serait en droit d'attendre un rendement immédiat.

L'Algérie n'a pas à considérer la reconnaissance de son histoire comme une dette politique contractée envers la France.

LA SOUVERAINÉTÉ ALGÉRIENNE FACE AUX RÉFLEXES FRANÇAIS

L'ouvrage semble attribuer les tensions franco-algériennes au refus d'Alger de répondre aux attentes françaises, en négligeant le droit de l'Algérie à défendre ses intérêts, à diversifier ses partenariats et à contester certaines décisions de Paris.

Si ses positions restent soumises aux exigences du droit international et aux libertés fondamentales, sa souveraineté doit être respectée indépendamment des intérêts français. La crise bilatérale révèle ainsi la persistance de rapports asymétriques et de réflexes de domination incompatibles avec une relation entre deux États souverains.

QUI INSTRUMENTALISE RÉELLEMENT LA CRISE ?

La démonstration de Dubois et Tabet accorde une place centrale à l'utilisation supposée de la France comme adversaire commode du pouvoir algérien.

Mais que dire de la place de l'Algérie dans la vie politique française ?

Immigration, visas, accords bilatéraux, expulsions, Islam, identité nationale, mémoire coloniale : rarement un pays étranger aura occupé une telle place dans les affrontements partisans français.

L'Algérie devient régulièrement un sujet de surenchère politique. Des responsables réclament la dénonciation d'accords, le durcissement des restrictions consulaires ou des mesures de rétorsion, moins pour construire une stratégie diplomatique cohérente que pour afficher leur fermeté devant l'électorat. Dans ce contexte, la question algérienne fonctionne également comme un instrument de politique intérieure française. Il serait donc intellectuellement contestable de dénoncer l'instrumentalisation d'un seul côté de la Méditerranée. La France accueille une importante communauté d'origine algérienne, entretient des relations économiques étroites avec Alger et partage avec elle des enjeux de sécurité majeurs. Pourtant, ces interdépendances deviennent régulièrement les otages de controverses électorales et de postures médiatiques. Les auteurs auraient gagné à examiner plus profondément cette contradiction.

Ils auraient également pu étudier la manière dont certains courants politiques français cherchent à opposer les Algériens entre eux, en privilégiant certaines figures de l'exil, en donnant une visibilité particulière aux séparatistes ou en transformant des différends diplomatiques en procès général de l'État algérien.

L'existence d'une stratégie étagée coordonnée visant à diviser l'Algérie reste à démontrer. Mais l'utilisation politique de certaines oppositions et revendications séparatistes mérite assurément d'être étudiée. C'est précisément le rôle d'une enquête journalistique

que d'explorer ces zones d'ombre plutôt que de s'en tenir à une lecture essentiellement accusatrice des réactions algériennes.

LE VÉRITABLE MALENTENDU FRANCO-ALGÉRIEN

Au fond, «Alger-Paris» révèle peut-être davantage les contradictions du regard français sur l'Algérie qu'il ne résout les causes profondes de la crise.

Les auteurs décrivent un pouvoir algérien qui instrumentalise la France pour assurer sa survie. Mais ils accordent insuffisamment de place aux décisions françaises susceptibles d'expliquer les réactions d'Alger. Ils dénoncent les pressions contre des opposants, sans analyser avec la même profondeur les intérêts géopolitiques auxquels certains mouvements séparatistes cherchent à s'associer.

Ils présentent les initiatives mémorielles françaises comme des efforts de réconciliation déçus, sans toujours distinguer la reconnaissance historique des contreparties diplomatiques attendues.

Ils voient enfin dans la confrontation une stratégie algérienne, alors qu'elle résulte également de choix français et de rapports de force régionaux.

La critique du fonctionnement politique algérien est parfaitement légitime. Elle est même indispensable à tout débat sérieux. Mais elle perd une partie de sa crédibilité lorsqu'elle devient le principe explicatif presque exclusif d'une relation dont les responsabilités sont nécessairement partagées. L'Algérie n'a pas besoin d'être présentée comme irréprochable pour que ses préoccupations de souveraineté soient prises au sérieux.

Elle n'a pas davantage besoin de fabriquer artificiellement un ennemi français pour contester des décisions qui affectent ses intérêts. Quant à la France, elle ne saurait prétendre à une relation apaisée tout en laissant la question algérienne devenir un instrument récurrent de ses affrontements politiques intérieurs.

Le véritable enjeu n'est donc pas de déterminer combien de concessions Paris aurait accordées à Alger, ni combien de gestes Alger devrait accomplir pour satisfaire Paris. Il est de savoir si les deux pays sont enfin capables de construire une relation fondée sur une égalité politique réelle. Le problème franco-algérien ne se résume ni à une mémoire qui ne passe pas ni à un pouvoir qui chercherait désespérément un adversaire extérieur.

Il réside aussi dans une contradiction que le livre laisse insuffisamment éclairée : la France affirme vouloir tourner la page coloniale, mais certains de ses discours et de ses choix continuent de nourrir, à Alger, le sentiment d'une souveraineté perpétuellement mise à l'épreuve.

Et c'est peut-être là que commence la véritable enquête.

Crésus

SAHARA OCCIDENTAL

Le fait accompli du Makhzen à l'épreuve du droit

Entre la promotion d'interlocuteurs recrutés auprès de transfuges sahraouis retournés et le déferlement militaire-financier soutenu par le couple sionisto-émirati, Rabat tente de transformer en sa faveur un rapport de force. Comme si les alliances ou les technologies militaires pouvaient réduire le droit du peuple sahraoui à décider de son avenir.



Redwane Malek

Depuis plusieurs années, le Maroc poursuit une stratégie visant à consolider son contrôle sur le Sahara occidental, à multiplier les soutiens internationaux à son plan d'autonomie et à réduire progressivement l'espace diplomatique du Front Polisario. L'objectif est clair : installer l'idée que la souveraineté marocaine sur le territoire serait une réalité acquise, dont il ne resterait qu'à négocier les modalités administratives.

La résolution 2797 du Conseil de sécurité, adoptée en octobre 2025, a été présentée à Rabat comme une victoire diplomatique majeure. Pourtant, les développements ultérieurs montrent que le conflit n'est pas réglé. Le 26 septembre dernier, Massad Boulos, conseiller du président américain Donald Trump pour les affaires arabes et africaines, a reconnu qu'aucune solution imminente ne se dessinait après trois cycles de négociations. Il a également salué le rôle de l'Algérie dans le processus, tout en précisant qu'Alger ne pouvait imposer une solution au Front Polisario.

Cette déclaration rappelle une évidence que le discours triomphaliste marocain tend à escamoter : une résolution, même favorable à une orientation diplomatique, ne vaut pas règlement définitif d'un conflit de décolonisation. Un cadre de négociation ne constitue ni un accord accepté par les parties ni un titre de souveraineté incontestable.

La stratégie marocaine repose ainsi sur plusieurs leviers complémentaires : consolider le contrôle territorial, obtenir des soutiens politiques, développer les capacités militaires, attirer les investissements et favoriser l'émergence de quelques transfuges sahraouis acquis à sa cause.

MARRAKECH, VITRINE DE L'IMPLANTATION MILITAIRE SIONISTE

Le Marrakech Air Show, organisé du 7 au 10 octobre dernier, a donné une illustration particulièrement visible du rapprochement entre le Maroc et l'entité sioniste. Pour la première fois, le ministère sioniste de la Défense a ouvert un

pavillon national et conduit une délégation d'industries militaires dans une exposition marocaine. Huit entreprises sionistes y ont présenté leurs technologies, notamment dans les domaines des munitions rôdeuses, des systèmes robotisés, des drones autonomes, des communications satellitaires et du guidage laser. Les grands groupes Elbit Systems, Israel Aerospace Industries et Rafael figuraient également parmi les exposants.

Cette présence ne relève pas d'une simple opération commerciale. L'armée sioniste présente cette participation comme un moyen de développer les exportations militaires et les partenariats de défense. La vitrine de Marrakech matérialise ainsi la soumission croissante du Maroc aux réseaux militaires sionistes.

Le contexte régional donne à cette coopération une portée qui dépasse les échanges commerciaux. Elle se développe alors que la question palestinienne demeure sans règlement juste et que les massacres à Ghaza ont mis à nu les contradictions entre les engagements diplomatiques de plusieurs États arabes et la poursuite de leurs relations avec l'État hébreu.

LE TRIANGLE HOSTILE

Le Maroc et les Émirats sont visiblement les proxys avérés de l'entité sioniste dans le monde arabe, autrement dit, ils schématisent une alliance de circonstance aux visées hostiles.

Les éléments de convergence sont tangibles. Les Émirats ont établi leurs relations avec l'entité sioniste dans le cadre des accords d'Abraham, puis développé leur coopération économique et militaire. L'Institut international d'études stratégiques (IISS) relevait encore en octobre dernier, l'augmentation des exportations militaires sionistes vers les pays signataires, particulièrement les Émirats, ainsi que l'approfondissement de leur coopération industrielle. Une analyse du Washington Institute avait déjà décrit les négociations entre le groupe émirati EDGE (une coentreprise américano-émiratienne) et l'entreprise sioniste Elbit Systems autour du drone Hermes 900, comme un exemple de transfert technologique et de rapprochement entre les deux industries militaires.

Dans le même temps, Abou Dhabi a clairement soutenu la position marocaine sur le Sahara occidental. L'ouverture du consulat général émirati à Laâyoune, le 4 novembre 2020, a été officiellement présentée par les Émirats comme une manifestation de leur soutien au Maroc.

Le schéma qui se dessine est



donc celui d'une complémentarité stratégique : l'entité sioniste apporte des technologies militaires : les Émirats disposent de capitaux, financiers et d'un réseau d'influence régional, le Maroc offre leur implantation politique au Maghreb et une plateforme tournée vers le Sahel.

Cette configuration pose une question politique majeure. Le territoire sahraoui, dont le statut reste à déterminer conformément au droit international, peut-il devenir l'un des enjeux indirects d'une recomposition sécuritaire régionale sans que la volonté de sa population ne soit placée au centre du règlement ?

LA BÉQUILLE MSP

La stratégie marocaine concerne aussi la représentation politique des Sahraouis. C'est dans ce contexte qu'est apparu, en avril 2020, le Mouvement sahraoui pour la paix (MSP), constitué autour de dissidents du Front Polisario, retournés par le Makhzen et dont les membres sont établis à l'extérieur des territoires occupés.

Le Makhzen a créé et instrumentalisé ce mouvement illégitime dans l'unique but de contester la place du Polisario dans le processus onusien.

La démarche s'inscrit dans une stratégie plus large de fragmentation politique. Au lieu de répondre au principe de décolonisation par une consultation libre du peuple concerné, le Makhzen multiplie les initiatives, les plateformes et les interlocuteurs susceptibles de relativiser la place du Front Polisario, qui est le seul organe officiel, mandaté pour s'exprimer au nom des Sahraouis. L'existence d'un mouvement concurrent ne saurait servir de substitut à cette expression. Le critère décisif demeure la volonté du peuple sahraoui, et non l'utilité diplomatique d'un interlocuteur factice.

Dans son avis consultatif du 16 octobre 1975, la Cour internationale de justice a examiné les liens juridiques invoqués par le Maroc et la Mauritanie avec le territoire. Elle a conclu que nul ne peut écarter l'application du principe d'autodétermination par l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire. Cette exigence de décolonisation a été réaffirmée le 15 octobre 2026 par la 4e Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, qui a adopté une résolution sur la décolonisation du Sahara occidental par 152 voix pour, deux contre (États-Unis et l'entité sioniste) et 7 abstentions. Ce vote confirme que la question sahraouie demeure inscrite dans le cadre onusien de la décolonisation et que son règlement ne saurait être dissocié du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. En 1991, la résolution 690 du Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), à la suite de l'acceptation des propositions de règlement par le Maroc et le Front Polisario. Le plan prévoyait que les Sahraouis choisiraient entre l'indépendance et l'intégration au Maroc. Ce référendum n'a jamais été organisé. Craignant sa défaite, le Makhzen a opté pour la politique de tergiversation et du fait accompli.

C'est là que se situe le nœud juridique du conflit. Le Maroc défend aujourd'hui son plan d'autonomie comme base d'une solution politique, mais une proposition, même soutenue par des puissances influentes, ne peut être assimilée à une décision librement consentie par le peuple concerné. Le droit à l'autodétermination ne disparaît pas parce que le rapport de force se modifie, que des États ouvrent des consulats ou que des partenaires fournissent des équipements militaires.

Les soutiens diplomatiques de Rabat, y compris ceux de puissances occidentales, peuvent influencer les négociations, mais ils ne remplacent ni le consentement des Sahraouis ni le règlement de la question de leur statut. L'enjeu n'est donc pas de nier la possibilité d'une négociation, mais de rappeler qu'elle ne peut se substituer au droit qui doit en fixer les limites.

L'INQUIÉTUDE MAURITANIE

La préoccupation mauritanienne mérite, à cet égard, une attention particulière, même si elle ne constitue pas le cœur du dossier. Le 31 octobre 2025, au lendemain de l'adoption de la résolution 2797, Mohammed VI avait évoqué un Maroc uni de Tanger à Lagouira. Cette formule, qui inscrit dans le discours royal une extension territoriale revendiquée jusqu'à l'extrémité sud du Sahara occidental, a nourri des interrogations à Nouakchott sur les implications régionales de la position marocaine.

Pour la Mauritanie, la question touche à la lisibilité de ses frontières, à la stabilité de son voisinage et aux conséquences éventuelles d'une évolution du statut du Sahara occidental. Les discussions sur la nécessité de clarifier les frontières définitives doivent être replacées dans ce contexte, sans présenter comme acquise l'existence d'un accord frontalier nouveau ou d'un différend officiellement ouvert.

La prudence mauritanienne rappelle ainsi que le fait accompli, lorsqu'il est présenté comme irréversible, soulève des questions de sécurité et de souveraineté pour les pays limitrophes.

AUCUNE ALLIANCE NE PEUT REMPLACER LE CONSENTEMENT D'UN PEUPLE

Du MSP préfabriqué, aux partenariats militaires, de la coopération avec l'entité sioniste au soutien émirati, les leviers mobilisés par Rabat participent d'une même logique : consolider ses positions, élargir ses appuis et réduire la marge de manœuvre de ses adversaires. La résolution 2797 n'a pas fait disparaître le conflit, comme l'a reconnu Massad Boulos ; le référendum prévu par le règlement onusien est certes occulté, mais le droit à l'autodétermination reste au centre du dossier. Le rapport de force peut consolider une présence, mais il ne suffit pas à produire un titre de souveraineté et aucune alliance stratégique, aussi puissante soit-elle, ne peut tenir lieu de consentement libre et authentique du peuple sahraoui.

R.M.

ÉCONOMIE MONDIALE ET GÉOSTRATÉGIE

GESDA 2026 : À Genève, les nouvelles frontières de la puissance mondiale

Intelligence artificielle, robotique, neurotechnologies et souveraineté scientifique : les grandes puissances préparent déjà les règles de l'économie de demain. Pour l'Algérie et l'Afrique, l'enjeu n'est plus seulement de suivre les innovations, mais de participer à leur conception, à leur maîtrise et à leur gouvernance.

De Genève Crésus

Le sixième sommet du GESDA, organisé les 14 et 15 octobre 2026 à Genève, a souligné le rôle stratégique des technologies émergentes dans la souveraineté économique et l'influence diplomatique. Réunissant plus de 1.000 participants, l'événement a été marqué par la présentation du Science Breakthrough Radar 2027, le lancement de la plateforme de gouvernance technologique Compass et l'annonce d'un rendez-vous international sur l'intelligence artificielle à l'été 2027. La Suisse entend ainsi renforcer son positionnement dans la gouvernance des innovations, alors que la compétition mondiale porte désormais autant sur la maîtrise des technologies que sur la définition des règles qui encadrent leur utilisation.

LA SCIENCE DEVIENT UNE AFFAIRE DE SOUVERAINETÉ

Le Science Breakthrough Radar 2027 constitue l'une des principales contributions du sommet. Élaboré avec le concours d'une communauté de plus de 2 400 scientifiques issus de plus de 90 pays, cet instrument explore 42 domaines de recherche et leurs évolutions possibles à 5, 10 et 25 ans. Cinq champs scientifiques ont particulièrement retenu l'attention. Le premier concerne la robotique et l'intelligence incarnée, c'est-à-dire l'intégration de systèmes d'intelligence artificielle dans des machines capables d'interagir physiquement avec leur environnement. Cette évolution pourrait modifier profondément les chaînes industrielles, la logistique, les services et l'organisation du travail. Le deuxième porte sur les thérapies de nouvelle génération, notamment les traitements génétiques et immunologiques susceptibles de transformer certaines pratiques médicales.

Le troisième concerne les mathématiques, dont les avancées pourraient accélérer la compréhension de systèmes complexes, du climat aux processus biologiques. Le quatrième domaine, moins médiatisé, est celui de la biologie des champignons, qui ouvre des perspectives dans la production de matériaux, les biocarburants, la dépollution et la médecine. Enfin, le cinquième concerne l'intelligence artificielle appliquée à la recherche scientifique elle-même. Cette évolution pourrait permettre d'accélérer la formulation d'hypothèses, la conduite d'expériences et l'identification de nouvelles solutions technologiques. Ces perspectives ne constituent pas des réalisations industrielles immédiatement disponibles. Elles indiquent cependant les secteurs dans les-

quels pourraient se concentrer les investissements, les compétences et les nouvelles formes de concurrence économique.

La question devient alors stratégique. Quels États disposeront des moyens scientifiques, financiers et industriels nécessaires pour transformer ces découvertes en richesses ? Une innovation ne produit pas automatiquement de la puissance. Encore faut-il posséder les infrastructures permettant de la développer, les entreprises capables de l'industrialiser, les compétences nécessaires à son exploitation et les institutions aptes à défendre les intérêts nationaux. C'est précisément sur ce terrain que se joue une partie de la nouvelle hiérarchie internationale. L'autre annonce importante du sommet concerne Compass, une plateforme destinée à accompagner les responsables publics dans l'anticipation des conséquences éthiques, sociales et réglementaires des technologies émergentes. Sa première application porte sur les interfaces cerveau-machine, un domaine dans lequel les avancées médicales soulèvent également des questions de confidentialité des données cérébrales, de consentement et de protection de l'autonomie individuelle. L'intérêt de Compass est de proposer des outils d'analyse aux décideurs avant que les technologies concernées ne soient largement déployées. Il ne s'agit pas d'une autorité réglementaire internationale, mais d'un instrument destiné à éclairer les décisions publiques. Cette distinction n'enlève rien à sa portée politique. Les normes techniques constituent désormais des leviers d'influence économique et industrielle pour les pays qui participent à leur élaboration. L'annonce d'un sommet international sur l'intelligence artificielle à Genève à l'été 2027 confirme l'ambition suisse de renforcer son rôle dans la gouvernance technologique mondiale. Toutefois, le sommet du GESDA s'est davantage distingué par sa capacité à rapprocher science, diplomatie et économie que par l'adoption d'accords internationaux contraignants.

L'ALGÉRIE ET L'AFRIQUE FACE AU RISQUE D'UNE NOUVELLE DÉPENDANCE

Pour l'Algérie, les enseignements de Genève interviennent à un moment particulier. Le pays a engagé une structuration de sa politique nationale d'intelligence artificielle, avec des programmes concernant les infrastructures, les données, la formation et le développement de modèles linguistiques. Selon un bilan rendu public le 21 septembre 2026 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, 17 opérations rela-



tives aux infrastructures et 14 concernant les données ont été définies pour l'année en cours. Le ministère fait également état de quatre grands modèles de langage, dont deux présentés comme achevés, ainsi que de 85 opérations de formation continue. Ces annonces témoignent d'une volonté d'organisation. Elles ne suffisent cependant pas à mesurer les capacités technologiques effectivement disponibles ni les résultats économiques obtenus. La question essentielle concerne désormais le passage de la programmation administrative à la production scientifique et industrielle. Combien de centres de calcul seront réellement opérationnels ? Quelle sera leur puissance ? Quelle part des équipements et logiciels sera maîtrisée nationalement ? Quelles entreprises algériennes pourront transformer les travaux des laboratoires en produits et services commercialisables ? Ces interrogations sont d'autant plus importantes que l'intelligence artificielle dépend d'infrastructures coûteuses, d'approvisionnements technologiques souvent concentrés et de compétences scientifiques fortement recherchées sur le marché international. La souveraineté numérique ne peut donc se limiter à l'hébergement local des données ou au développement d'applications nationales. Elle suppose une capacité durable à comprendre, adapter, sécuriser et, lorsque cela est économiquement pertinent, produire les technologies utilisées. L'Algérie dispose également d'un potentiel scientifique à l'étranger dont la mobilisation pourrait constituer un levier stratégique. La création, en septembre 2026, du Conseil supérieur de la communauté scientifique nationale à l'étranger, coordonné par Elias Zerhouni, offre un cadre institutionnel à cette ambition. Encore faudra-t-il articuler les compétences mobilisées avec

les besoins des universités, des entreprises et des institutions nationales.

Le véritable enjeu consiste à faire de cette expertise un instrument permanent de veille technologique, d'évaluation scientifique et d'accompagnement des projets industriels. À l'échelle africaine, les défis sont plus considérables encore. L'Union africaine a adopté en juillet 2024 une stratégie continentale d'intelligence artificielle destinée à renforcer les infrastructures, la formation, la recherche et la coopération entre États. Cette initiative reconnaît implicitement qu'aucun pays ne peut aborder isolément l'ensemble des transformations technologiques en cours. L'Afrique possède des ressources humaines, des marchés et des besoins économiques susceptibles de favoriser le développement d'innovations adaptées à ses réalités. Mais elle demeure confrontée à des disparités importantes dans l'accès aux infrastructures de calcul, aux financements et aux équipements scientifiques. Le risque est celui d'une dépendance technologique durable. Importer les systèmes intelligents, payer les licences, fournir des données et consommer des services sans participer suffisamment à la création de leur valeur. Cette dépendance pourrait reproduire, sous une forme nouvelle, certaines asymétries déjà observées dans les échanges économiques internationaux.

La réponse ne saurait, toutefois, consister dans une recherche illusoire d'autarcie technologique. Les chaînes scientifiques et industrielles sont mondialisées. L'enjeu est plutôt de construire des capacités propres, de diversifier les partenariats et de négocier des coopérations comportant de véritables transferts de compétences.

Pour l'Algérie, la coopération africaine pourrait notamment offrir des débouchés dans les

applications agricoles, médicales, énergétiques et linguistiques de l'intelligence artificielle.

Reste une dimension souvent négligée qu'est la diplomatie scientifique. L'expérience suisse montre qu'un État peut chercher à accroître son influence internationale en organisant le dialogue entre chercheurs, industriels et diplomates, même sans dominer tous les secteurs technologiques concernés. La participation à la définition des normes, aux réseaux internationaux de recherche et aux discussions sur les technologies à double usage constitue désormais un volet de la politique étrangère. L'Algérie pourrait tirer parti de cette approche en renforçant les passerelles entre ses institutions scientifiques, son appareil productif et sa diplomatie. Le sommet de Genève livre ainsi un enseignement qui dépasse largement les annonces scientifiques. La compétition mondiale se déplace progressivement vers la maîtrise des connaissances, des infrastructures et des règles qui encadreront les innovations futures. Les pays capables d'anticiper ces évolutions pourront mieux orienter leurs investissements et défendre leurs intérêts. Les autres risquent de découvrir les conséquences économiques de technologies dont ils n'auront maîtrisé ni la conception ni les conditions d'utilisation.

Pour l'Algérie comme pour l'Afrique, l'urgence n'est donc pas de multiplier les déclarations sur l'intelligence artificielle, mais de transformer les ambitions scientifiques en capacités mesurables. Chercheurs formés, laboratoires équipés, entreprises innovantes, brevets valorisés et coopérations internationales équilibrées.

LA GRANDE LEÇON DE GESDA 2026 TIENT FINALEMENT EN UNE ÉVIDENCE

La souveraineté de demain se prépare aujourd'hui dans les laboratoires, les universités, les entreprises et les enceintes où s'élaborent les normes internationales. Et la question que Genève laisse ouverte est fondamentale. L'Algérie et l'Afrique participeront-elles à l'écriture des règles du monde technologique de demain, ou devront-elles se contenter de les appliquer ?

Crésus

SCIENCE BREAKTHROUGH RADAR 2027

Un observatoire des technologies du futur

Présenté au sommet GESDA de Genève, le Science Breakthrough Radar 2027 est un instrument international de prospective destiné à identifier les découvertes susceptibles de transformer le monde à l'horizon de 5, 10 et 25 ans. S'appuyant sur une communauté de plus de 2 400 scientifiques de 90 pays, il explore 42 domaines de recherche. Cinq secteurs sont particulièrement mis en avant : la robotique intelligente, les nouvelles thérapies, les mathématiques, la biologie des champignons et l'intelligence artificielle appliquée à la recherche. Son objectif est d'aider les États à anticiper les ruptures scientifiques et à orienter leurs politiques industrielles, économiques et diplomatiques. Pour l'Algérie, cet outil pose une question stratégique : comment transformer l'anticipation scientifique en investissements, compétences et capacités technologiques nationales ?

ZETCHI NIE LES ACCUSATIONS

Le parquet requiert dix ans de prison

L'ancien président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi, a rejeté l'ensemble des faits qui lui sont reprochés lors du troisième jour du procès riche en déclarations, des anciens dirigeants de l'instance, devant le pôle économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed. Le procureur de la République a requis dix ans de prison et cinq millions de dinars d'amende à son encontre.

Par Redouane Hannachi

Face à la présidente du tribunal, Kheireddine Zetchi a affirmé sa détermination à contester les accusations retenues contre lui, tant au stade de l'enquête préliminaire que durant l'instruction judiciaire. «Madame la présidente, je suis innocent des faits. Je n'ai commis aucun dépassement. Je n'ai fait que mon devoir de premier responsable de la FAF», a-t-il déclaré. Tout au long de son audition, l'ancien patron du football national a défendu sa gestion administrative et financière, affirmant que les dépenses engagées par la Fédération obéissaient à des procédures impliquant plusieurs responsables avant validation. «Nous avons 120 employés à la Fédération. Avant ma signature, il y a toute une procédure», a-t-il expliqué.

LE CHOIX DE CONCORDE VOYAGES CONTESTÉ

Interrogé sur le recours à l'agence tunisienne Concorde Voyages sans lancement d'un appel d'offres, Zetchi a justifié cette décision par l'absence, selon lui, d'une prestation équivalente sur le marché algérien. «Faire un appel d'offres à qui ? Cette prestation n'existe pas en Algérie», a-t-il répondu. Le dossier du partenariat avec l'équipementier allemand Adidas a également occupé une place importante dans les débats. L'ancien président de la FAF a défendu les conditions ayant conduit au choix de la marque et aux négociations relatives à l'augmentation de la valeur du partenariat. Il a notamment insisté sur le caractère du contrat, affirmant qu'il s'agissait d'un accord en nature portant sur la fourniture d'équipements aux sélections nationales, et non d'un



versement financier. La période de la pandémie de Covid-19 et certaines dépenses de fonctionnement ont également été abordées. Zetchi a soutenu que l'activité de la Fédération s'était poursuivie malgré les restrictions sanitaires, notamment à travers les rencontres des sélections nationales et des équipes de jeunes. Concernant la location d'un appartement, l'ancien dirigeant a reconnu une faute, déclarant à la présidente du tribunal : «J'ai commis une faute, donc j'assume.»

LE DOSSIER AMINE LABDI AU CŒUR DES DÉBATS

La rémunération d'Amine Labdi, ancien manager de la sélection nationale, a constitué un autre volet de l'audition. Zetchi a soutenu que le contrat initial de ce dernier n'avait pas d'incidence financière. Auditionné dans le cadre de la même affaire, Charef Eddine Amara a,

pour sa part, expliqué avoir décidé d'accorder un salaire à Labdi, estimant que ses compétences justifiaient cette rémunération et que le poste occupé existait déjà. À l'issue des débats, le procureur de la République près le pôle économique et financier a requis dix ans de prison et une amende de cinq millions de dinars contre Kheireddine Zetchi. Le représentant du ministère public a également demandé sept ans de prison, assortis de la même amende, contre Charef Eddine Amara et Djahid Zefizet, anciens présidents de la FAF. Le parquet estime que les éléments de preuve légaux et matériels nécessaires pour étayer les accusations portées contre les mis en cause sont réunis. Les avocats de la défense devaient présenter leurs plaidoiries aujourd'hui, avec pour objectif de contester les arguments de l'accusation et de réfuter les charges retenues contre leurs clients.

R. H.

AFFAIRE DE COCAÏNE

L'influenceuse Wahida Guerroudj acquittée

Le tribunal criminel d'appel d'Alger a prononcé, la semaine dernière, l'acquittement de l'influenceuse Wahida Guerroudj, annulant ainsi la condamnation à huit ans de prison ferme qui lui avait été infligée en première instance dans une affaire de détention et de commercialisation de cocaïne. La prévenue, qui comparait libre, a été blanchie des accusations retenues contre elle au cours de l'instruction judiciaire, notamment son implication présumée dans un réseau organisé de trafic de stupéfiants. À la barre, Wahida Guerroudj avait catégoriquement rejeté

les faits qui lui étaient reprochés, niant toute participation aux activités du groupe mis en cause. « Je fais l'objet d'un coup monté de toutes pièces. Je n'ai rien à voir dans cette affaire de drogue », avait-elle déclaré devant les magistrats. Les autres accusés entendus au cours du procès avaient, eux aussi, soutenu son innocence dans cette affaire portant sur la détention et la commercialisation présumées de plus d'un kilogramme de cocaïne. De son côté, le ministère public avait requis la réclusion criminelle à perpétuité contre l'ensemble des accusés. Les avocats de la

défense avaient plaidé l'acquittement de leurs clients, demande à laquelle le tribunal a finalement fait droit. Selon les éléments communiqués, le procureur général devrait introduire un pourvoi en cassation devant la chambre criminelle de la Cour suprême afin de contester le verdict rendu en appel. Il convient de rappeler que Wahida Guerroudj avait également été incarcérée pendant plus de quatre ans à la prison de Koléa dans le cadre d'une autre affaire liée à un enlèvement suivi de séquestration.

R. H.

ARRÊTÉ EN POSSESSION DE 14 COMPRIMÉS PSYCHOTROPES

L'inculpé nie toute implication

Le procureur de la République près le tribunal correctionnel d'Hussein Dey a requis une peine plus lourde contre un voyageur interpellé à la gare routière du Carroubier, en possession de 14 comprimés psychotropes de marque Prégabaline. Appelé à la barre, le prévenu a caté-

goriquement nié être propriétaire des comprimés saisis. Face à la présidente chargée du dossier, il a affirmé que le cabas appartenait à un mineur qui l'aurait abordé pour lui demander où se trouvait la gare routière. Selon sa version, alors qu'il s'apprêtait à lui indiquer le

chemin, des policiers sont intervenus pour un contrôle de routine. Le mineur aurait alors pris la fuite, laissant derrière lui le cabas contenant les comprimés. «Madame la présidente, je suis innocent. Je veux rentrer chez moi, à Tiaret. Ma mère est gravement malade», a-t-il

déclaré à l'audience, en insistant sur son absence d'implication dans cette affaire. De son côté, son avocate a plaidé la relaxe, soutenant que son client n'avait aucun lien avec les comprimés psychotropes découverts lors de l'intervention policière.

R. H.

HOMICIDE VOLONTAIRE

Le pourvoi d'un condamné accepté

La chambre criminelle de la Cour suprême a accepté le pourvoi en cassation introduit par un homme condamné à vingt ans de réclusion criminelle pour homicide volontaire avec préméditation, commis à l'aide d'une arme blanche sur son voisin, G. Rafik, âgé d'une trentaine d'années et domicilié à Diar El Baraka, dans la commune de Baraki, à Alger. Les faits remontent au 14 octobre 2013, veille de l'Aïd El-Adha. Ce jour-là, vers 15h35, une violente altercation avait éclaté au centre de transit de Diar El Baraka, en plein cœur de ce quartier populaire. Le mis en cause avait reconnu avoir porté plusieurs coups de couteau à la victime, notamment au thorax et à l'abdomen, tout en niant avoir eu l'intention de lui ôter la vie. À la barre, il avait expliqué que le différend avait commencé après que son voisin lui eut reproché d'avoir proféré des grossièretés en présence de sa mère et de sa sœur. Venu s'expliquer avec lui, il aurait alors essuyé des propos insultants, son antagoniste lui lançant : «Tu devrais avoir honte des agissements de ta sœur !» Selon sa version, une première altercation avait opposé les deux hommes avant que des voisins n'interviennent pour calmer les esprits. Mais la tension serait rapidement remontée lorsque les protagonistes se retrouvèrent à nouveau face à face. Le prévenu avait affirmé que la victime avait tenté de l'agresser en lui lançant de grosses pierres. Il l'aurait poursuivie avant de lui porter plusieurs coups de couteau alors qu'elle était tombée à terre. La version du mis en cause avait toutefois été contredite par un témoin cité à la barre. Celui-ci avait décrit une scène particulièrement violente, affirmant que l'accusé s'était acharné sur la victime en lui assénant plusieurs coups de couteau, sans tenir compte de ses tentatives pour rester debout. D'après ce témoignage, l'agression s'était poursuivie alors même que Rafik se trouvait au sol, donnant à la scène un caractère particulièrement brutal. Au cours du procès, le ministère public avait estimé que les éléments de preuve matériels et légaux établissaient la culpabilité de l'accusé, notamment l'existence d'une intention criminelle. Le procureur général avait ainsi requis la réclusion criminelle à perpétuité, soulignant la violence des coups portés et le fait qu'ils avaient atteint des parties particulièrement sensibles du corps de la victime. De leur côté, les avocats de la défense avaient invoqué la provocation dont leur client aurait été victime. Ils avaient demandé au tribunal d'apprécier souverainement les faits et contesté certains témoignages mentionnés dans l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'Alger.

La Cour suprême ayant accepté le pourvoi en cassation, l'affaire connaît désormais un nouveau développement judiciaire. Cette décision ne signifie toutefois pas, à elle seule, que la condamnation a été annulée : les suites de la procédure devront préciser la portée de cette décision.

R. H.

CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Zelensky fustige le rapprochement entre Trump et Poutine

Kiev dénonce un assouplissement des sanctions américaines qui, selon Zelensky, ne ferait qu'encourager Moscou à intensifier son offensive contre l'Ukraine.

Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a vivement dénoncé la décision de son homologue américain Donald Trump d'exempter la Russie de certaines sanctions et mesures douanières, estimant que cet allègement de la pression sur Moscou ne ferait qu'encourager Vladimir Poutine à poursuivre la guerre contre l'Ukraine, alors que les attaques russes contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes s'intensifient à l'approche de l'hiver.

Dans un message publié hier sur les réseaux sociaux, le chef de l'État ukrainien a qualifié cette décision de « récompense » accordée au président russe.

« La suspension des sanctions américaines, l'allègement de la pression sur l'agresseur et l'octroi de récompenses financières à Poutine ne font que l'encourager à poursuivre ses attaques », a-t-il déclaré.

Volodymyr Zelensky a également accusé Moscou de chercher à priver des millions d'Ukrainiens d'électricité et de chauffage avant l'arrivée de l'hiver. Il a appelé les alliés de Kiev à renforcer la pression sur la Russie afin de mettre un terme aux frappes visant les infrastructures énergétiques du pays.

La réaction ukrainienne intervient après la signature, vendredi, par Donald Trump d'un décret exécutif prévoyant des exemptions à certaines sanctions et mesures douanières visant la Russie, avant leur entrée en vigueur dans le cadre d'une loi adoptée précédemment. Ce dispositif devait notamment imposer des droits de douane sur des marchandises ainsi que des restrictions concernant les achats de pétrole et de gaz russes.



DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES EN JEU

La loi en question vise à accroître la pression économique sur Moscou en raison de son offensive contre l'Ukraine, déclenchée en 2022. Elle prévoyait notamment des droits de douane pouvant atteindre 100 % sur les produits provenant de certains pays achetant du pétrole ou du gaz russes, ainsi que des mesures contre les États facilitant le contournement des sanctions. Toutefois, l'administration Trump semble privilégier une approche tenant davantage compte des conséquences économiques de ces mesures, notamment sur les prix de l'énergie. À quelques semaines des élections américaines de mi-mandat, la

hausse du coût de la vie constitue un enjeu politique majeur pour les républicains, qui cherchent à conserver leur majorité au Congrès. Cette orientation suscite néanmoins des critiques au sein même de la classe politique américaine. Le représentant démocrate Don Beyer a accusé Donald Trump de céder aux exigences de Vladimir Poutine et de trahir les partenaires ukrainiens des États-Unis. Il a également estimé que cette décision allait à l'encontre de l'objectif initial de la législation, conçue pour sanctionner la Russie en raison de sa guerre contre l'Ukraine. La Chine et l'Inde, deux des principaux acheteurs de pétrole russe, ont, pour leur part, exprimé leurs inquiétudes face aux mesures envisagées. Pékin

s'est opposé à l'application de sanctions extraterritoriales dépourvues, selon lui, de fondement en droit international, tandis que New Delhi a averti Washington des risques de répercussions sur leurs relations bilatérales.

LE PÉTROLE RUSSÉ AU CŒUR DES TENSIONS

Les exemptions accordées par Washington s'inscrivent également dans un contexte de discussions sur l'approvisionnement énergétique mondial. Un accord récent sur les exportations russes de diesel, associé à un allègement des sanctions, a ainsi provoqué des réactions critiques au Sénat américain. Ses opposants estiment que ces mesures pourraient contribuer au financement de l'effort de guerre russe, même si leurs défenseurs mettent en avant la nécessité de stabiliser les marchés et de contenir les prix des carburants. À Moscou, la décision américaine a, en revanche, été saluée. Kirill Dmitriev, envoyé du président russe chargé des investissements, l'a qualifiée de « moment historique », estimant que les restrictions envisagées auraient pu entraîner une rupture de la coopération économique entre les deux pays. Ces divergences illustrent les tensions entre les impératifs économiques de Washington, sa stratégie à l'égard de Moscou et les attentes de Kiev, qui réclame le maintien d'une pression internationale sur la Russie. Pour les autorités ukrainiennes, tout assouplissement des sanctions risque d'affaiblir leur capacité à contenir l'offensive russe, alors que la protection des infrastructures énergétiques devient une priorité à l'approche de l'hiver.

R.I./agences

GUERRE AU SOUDAN

Khartoum, Le Caire et Addis-Abeba s'accusent d'ingérence

Les tensions autour de la guerre au Soudan se sont invitées au Conseil de sécurité des Nations unies, où les représentants soudanais, égyptien et éthiopien ont échangé des accusations indirectes concernant le soutien militaire aux belligérants, l'utilisation de drones et les transferts d'armes à travers les frontières. Sans désigner explicitement les pays visés, les trois diplomates ont exprimé leurs inquiétudes face aux risques d'extension du conflit à l'ensemble de la Corne de l'Afrique.

Lors d'une réunion consacrée à la situation au Soudan, le représentant soudanais auprès de l'ONU, Al-Harith Idris, a dénoncé l'implication présumée d'acteurs étrangers dans le soutien militaire et technique aux Forces de soutien rapide (FSR). Il a notamment accusé des pays voisins de lancer des drones contre des positions situées sur le territoire soudanais, en particulier dans l'État du Nil Bleu et aux abords des installations électriques du barrage d'Al-Russeiris.

Le diplomate a affirmé que l'armée soudanaise avait abattu,

le 30 mai dernier, un drone éthiopien dans la zone frontalière de Khor al-Dahab. Selon lui, l'appareil effectuait des opérations de reconnaissance sur des sites et des routes situés jusqu'à 45 kilomètres à l'intérieur du territoire soudanais. Khartoum accuse également des acteurs extérieurs de fournir aux FSR des équipements technologiques et une assistance militaire contribuant à prolonger les combats. Al-Harith Idris a appelé la communauté internationale à agir contre les réseaux d'approvisionnement en armes, de financement et de recrutement de mercenaires. Il a estimé que la fin de la guerre nécessitait l'arrêt du soutien extérieur, le retrait des forces des villes et des sites civils ainsi que le désarmement des groupes armés.

LE CAIRE APPELLE À RENFORCER LES SANCTIONS

L'Égypte a, de son côté, mis indirectement en cause un pays voisin du Soudan, sans le nommer, pour son implication présumée dans les attaques des Forces de soutien rapide et de merce-

naires, notamment au moyen de drones dans l'État du Nil Bleu.

Le représentant permanent égyptien auprès de l'ONU, Ehab Awad, a dénoncé ce qu'il considère comme un manque de réaction ferme de la communauté internationale face aux éléments faisant état de cette implication. Il s'est interrogé sur l'absence de mise en garde directe contre le pays concerné, estimant que ces agissements contribuaient à attiser le conflit et à menacer les civils et les infrastructures.

Le diplomate a également alerté sur les conséquences de l'intensification des combats, notamment les déplacements de population. Il a appelé à ce que les responsables des violations imputées aux FSR rendent des comptes.

Le Caire a plaidé pour le maintien de l'efficacité du régime de sanctions prévu par la résolution 1591 du Conseil de sécurité, adoptée en 2005, notamment concernant l'embargo sur les armes au Darfour. Ehab Awad a averti que toute modification de ce dispositif ne devait ni affaiblir les institutions soudanaises ni

réduire les capacités de l'armée à protéger les civils et à préserver l'unité du pays.

Il a également insisté sur la coordination des initiatives diplomatiques quadripartite et quinquipartite afin d'éviter les démarches concurrentes. L'Égypte s'est dite prête à contribuer au rapprochement des positions et à soutenir un processus politique conduit par les Soudanais.

ADDIS-ABEBA REJETTE LES ACCUSATIONS

L'Éthiopie a catégoriquement rejeté les accusations formulées par Khartoum. Son représentant permanent auprès des Nations unies, Tefera Derbew, a réaffirmé l'attachement de son pays à la souveraineté du Soudan, à son intégrité territoriale et à son indépendance politique.

Il a toutefois indiqué que l'Éthiopie disposait d'éléments concernant des armes qui seraient introduites clandestinement sur son territoire, précisant qu'ils seraient présentés ultérieurement, sans fournir davantage de détails. En retour, Addis-Abeba a évoqué des informations faisant

état de l'implication directe d'un pays voisin du Soudan dans la guerre, notamment par des attaques de drones, des frappes aériennes et des tirs d'artillerie qui auraient causé la mort de civils en territoire soudanais. Aucun État n'a été nommé désigné. L'Éthiopie a appelé les pays de la région à empêcher l'utilisation de leurs territoires pour lancer des attaques transfrontalières, avertissant que l'insécurité persistante au Soudan menaçait les populations et la stabilité des zones frontalières.

Addis-Abeba a enfin défendu une solution politique reposant sur un processus dirigé par les Soudanais, avec l'appui de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et des Nations unies.

Ces échanges illustrent les inquiétudes croissantes liées à la dimension régionale du conflit soudanais. Alors que les accusations de soutien extérieur se multiplient et que les parties contestent les faits avancés, les tensions diplomatiques alimentent les craintes d'une déstabilisation plus large de la Corne de l'Afrique.

FC BARCELONE

La semaine de tous les dangers

Le Barça s'apprête à enchaîner trois rendez-vous de haut niveau en huit jours : le Betis Séville, le Paris Saint-Germain et le Real Madrid. Entre ambitions sportives et gestion des organismes, Hansi Flick devra trouver le bon équilibre.

Le FC Barcelone traverse un début de saison particulièrement impressionnant. Performant en Liga comme en Ligue des champions, le club catalan affiche des statistiques offensives impressionnantes, avec 43 buts inscrits en dix rencontres. Raphinha totalise déjà 14 réalisations en huit matchs toutes compétitions confondues, tandis que Lamine Yamal affiche huit buts et neuf passes décisives en dix sorties.

Mais si les Blaugranas semblent actuellement irrésistibles, ils s'apprêtent à passer un véritable test. Jusqu'ici, leurs performances n'ont pas encore été confrontées à une succession d'adversaires de ce calibre. La semaine à venir devrait donc permettre de mesurer plus précisément leur capacité à rivaliser avec les meilleures équipes européennes.

Le premier défi se présente ce samedi face au Betis Séville, à 18h30. Bien lancé en Liga et performant en Ligue des champions, le club andalou constitue un adversaire sérieux. Une victoire permettrait au Barça de conforter sa position et d'accen-



tuer la pression sur le Real Madrid, déjà relégué à six points au classement.

TROIS CHOCS EN HUIT JOURS

Après le déplacement à Séville, les Catalans se rendront au Parc des Princes pour y défier le Paris Saint-Germain, mardi 20 octobre, à 21h, en Ligue des champions. Cette affiche entre deux formations en grande forme s'annonce comme l'un des temps forts de la semaine européenne. Au-delà du résultat, ce rendez-vous représente un test de prestige pour les hommes de Hansi Flick.

Le calendrier se poursuivra avec le Clasico face au Real Madrid, dimanche 25 octobre, à 21h, au Camp Nou. Trois rencontres majeures en huit jours : le Barça n'aura guère le temps de souffler.

Dans ce contexte, la gestion des temps de jeu sera détermi-

nante. L'entraîneur allemand devra préserver ses joueurs les plus sollicités sans compromettre les ambitions de son équipe dans ces trois compétitions.

RAPHINHA ET YAMAL SOUS SURVEILLANCE

Sur le plan médical, la situation est plutôt favorable. Seuls Andreas Christensen et Roony Bardghji sont annoncés indisponibles, tandis que Frenkie de Jong et Raphinha ont retrouvé l'entraînement collectif.

Le cas de l'international brésilien mérite toutefois une attention particulière. De retour après des pépins physiques survenus lors de son passage en sélection, l'ailier devra être ménagé. « Si on lui demande, il est prêt à être titulaire, mais je dois avancer étape par étape », a expliqué Hansi Flick en conférence de presse, soulignant la nécessité de gérer les efforts au

regard du calendrier chargé.

Lamine Yamal constitue l'autre point de vigilance. À seulement 18 ans, le jeune prodige a déjà accumulé 851 minutes de jeu depuis le début de la saison, davantage que tout autre joueur du Barça. À titre de comparaison, Pedri totalise 666 minutes.

Flick ne cache pas l'importance de préserver son joyau, même s'il estime que le plaisir de jouer reste essentiel. « Ce n'est pas une question facile, car c'est un joueur très spécial. Le plus important, c'est qu'il prenne du plaisir à jouer au football. Mais je sais aussi qu'il faut gérer son temps de jeu », a-t-il reconnu.

Face à cette succession de rendez-vous décisifs, le Barça devra donc conjuguer efficacité, fraîcheur physique et maîtrise tactique. Cette semaine pourrait bien révéler si les Catalans sont réellement armés pour dominer l'Europe.

MANCHESTER UNITED

L'avenir de Bruno Fernandes en discussion



Manchester United a entamé des discussions avec Bruno Fernandes pour prolonger son contrat, qui expire en juin 2027. Selon Football Insider, les dirigeants souhaitent conserver leur capitaine, sans qu'un accord ait encore été officialisé.

À 32 ans, le milieu offensif portugais reste un élément essentiel des Red Devils. Auteur de neuf buts et 21 passes décisives en Premier League la saison passée, il a déjà inscrit trois buts et délivré une passe décisive lors de l'exercice 2026-2027.

L'AC Milan, la Juventus et Galatasaray figureraient parmi les clubs intéressés. Manchester United dispose toutefois d'une option pour prolonger son contrat d'une saison, tandis que les négociations doivent préciser les intentions des deux parties.

BRIGHTON

Hürzeler refroidit Manchester United

Annoncé parmi les pistes de Manchester United pour succéder à Michael Carrick, Fabian Hürzeler a démenti les rumeurs de départ. « Je me plais toujours ici. J'adore travailler avec les joueurs et le staff », a déclaré l'entraîneur de Brighton, tout en reconnaissant que « les choses peuvent vite changer en Premier League ».

Avec une seule défaite en six journées, les Seagulls réalisent un bon début de saison et devançant notamment Chelsea, Liverpool et Manchester United. Un éventuel départ de Hürzeler rappellerait celui de Graham Potter, parti à Chelsea en septembre 2022.

FIFA

Wenger hésite à défier Infantino



Arsène Wenger se lancera-t-il dans la course à la présidence de la FIFA pour affronter Gianni Infantino ? À l'approche du congrès électif prévu le 18 mars prochain à Rabat, au Maroc, le nom de l'ancien entraîneur d'Arsenal continue de circuler parmi les candidats potentiels. Selon L'Équipe, plusieurs soutiens au sein de l'UEFA considèrent le technicien alsacien comme un profil crédible pour contester la position du président sortant.

Aujourd'hui directeur du développement mondial du football à la FIFA, Wenger a pris ses distances avec certaines orientations de l'instance, notamment le projet de commercialisation de parts de la Coupe du monde. Pour autant, il n'a toujours pas décidé de bri-

guer la présidence, se contentant d'une réponse prudente : « Pas pour l'instant. »

Plusieurs dirigeants européens souhaitent néanmoins voir émerger un candidat capable de faire face à Infantino. Le président de la Fédération française de football (FFF), Philippe Diallo, a salué la stature internationale de Wenger et confirmé la volonté de la fédération de contribuer à cette démarche. Après le retrait de Victor Montagliani, président de la Concacaf, l'ancien patron des Gunners demeure une option crédible, sans garantie de passer à l'offensive.

LE PRIX DE LA PAIX DE LA FIFA SUR LA SELLETTE

Un trophée controversé, une cérémonie en grande pompe et une existence peut-être éphémère. Selon The Athletic, la FIFA envisage déjà de supprimer son prix de la paix, lancé en décembre 2025. Réuni jeudi dernier à Zurich, le Conseil de l'instance a chargé son comité de responsabilité sociale d'évaluer la pertinence de cette distinction, censée récompenser les personnalités engagées en faveur de la paix.

Trois scénarios sont à l'étude, alors qu'une décision est attendue en décembre : maintenir le prix, le réformer ou y mettre définitivement fin. Une autre piste consiste-

rait à exclure les responsables politiques des futurs lauréats.

TRUMP, PREMIER LAURÉAT ET PEUT-ÊTRE DERNIER

Cette hypothèse n'est pas anodine. Le premier récipiendaire de cette distinction n'était autre que Donald Trump, président des États-Unis et proche de Gianni Infantino. Un choix qui avait suscité des critiques, jusque dans les rangs du Parlement européen, où certains députés avaient réclamé l'ouverture d'une enquête.

Si la FIFA décide de supprimer son prix dès sa deuxième année d'existence, le palmarès de cette distinction controversée se résumera à un seul nom. Une brève histoire pour un trophée lancé avec de grandes ambitions, mais dont la légitimité reste contestée.

REAL MADRID

Mourinho démonte Tebas

José Mourinho a vivement réagi aux propos de Javier Tebas, président de la Liga, qui a comparé les méthodes du Real Madrid à celles de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande nazie.

« Il y a des limites. S'il ne s'agit pas d'un

cas clinique, il n'y a aucune justification ni aucune excuse », a lancé l'entraîneur madrilène en conférence de presse, samedi.

Vendredi, le Real Madrid avait réclamé la démission de Tebas. Ce dernier n'entend toutefois pas quitter son poste.

LIGUE DES CHAMPIONS - *ENUGU RANGERS - MC ALGER*

Le Doyen à l'épreuve du piège nigérian

Le MC Alger se déplace au Nigeria avec l'ambition de décrocher un résultat positif face à Enugu Rangers, afin d'aborder la manche retour dans les meilleures conditions.

Le MC Alger s'apprête à passer un nouveau test continental. En déplacement au Nigeria, le triple champion d'Algérie en titre affronte Enugu Rangers, cet après-midi à 14h, en match aller du deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF. L'objectif des Vert et Rouge est clair : réussir une bonne opération à l'extérieur pour prendre une option sur la qualification. Champion du Nigeria la saison dernière, Enugu Rangers occupe actuellement la tête de son championnat avec 17 points en huit journées. Le club nigérian a toutefois dû batailler pour franchir le premier tour préliminaire. Opposés aux Béninois de Sobemap, les Flying Antelopes n'ont obtenu leur qualification qu'aux tirs au but, après deux matchs nuls (1-1), pour finalement s'imposer 4-3 dans cet exercice. De son côté, le MCA reste sur un match nul face à l'ASO Chlef (1-1) en championnat. Un résultat qui met en évidence la nécessité pour les hommes de Khaled Ben Yahia de retrouver davantage d'efficacité dans le dernier geste. Les Algérois avaient néanmoins affiché un visage convaincant au premier tour continental en dominant l'AS



Nigelec du Niger. Après un nul vierge à Niamey, ils avaient largement remporté la manche retour sur le score de 5-0.

DES ABSENCES À GÉRER

Pour ce déplacement délicat, le staff technique devra composer avec plusieurs absences, notamment celles de Kohili Benahmed, Mohamed Benkhemassa, Merouane Khelif et du capitaine Ayoub Abdellaoui. Autant de forfaits susceptibles de peser sur les choix de l'entraîneur, appelé à trouver le bon équilibre face à une formation

nigérienne déterminée à profiter de l'avantage du terrain. Le MCA devra donc miser sur une organisation défensive rigoureuse, une bonne maîtrise des temps forts et une exploitation optimale des occasions. Si une victoire constituerait une excellente opération, un match nul permettrait également aux Algérois de conserver toutes leurs chances avant la seconde manche. Le Doyen est ainsi attendu sur sa capacité à résister à la pression du public nigérian et à imposer son rythme. Dans cette première confrontation, la discipline collecti-

ve et l'efficacité offensive pourraient faire la différence.

RANGERS MOBILISE SES SUPPORTERS

De son côté, Enugu Rangers entend mettre tous les atouts de son côté. Le club nigérian a appelé ses supporters à se déplacer massivement au complexe sportif Moshood Abiola d'Abeokuta pour pousser leur équipe vers un résultat favorable. Le directeur général du club, Amobi Ezeaku, mise sur une forte mobilisation du public pour galvaniser les joueurs dans ce rendez-vous continental. Pour les Flying Antelopes, le soutien des tribunes pourrait constituer un levier important afin d'aborder le déplacement en Algérie dans une position favorable. L'enjeu est donc de taille pour les deux formations. Rangers veut tirer profit de son terrain pour prendre l'ascendant, tandis que le MCA cherchera à déjouer le piège nigérian et à préparer sereinement le match retour. À l'issue de cette première manche, les deux équipes auront une meilleure idée de leurs chances de qualification, mais rien ne sera définitivement acquis avant la seconde confrontation.

Rafik G.

ARABIE SAOUDITE

Bendebka et Sayoud brillent, Al Hazem craque

Sofiane Bendebka et Amir Sayoud se sont illustrés avec Al Hazem, avant-hier, face à leur ancien club d'Al Fateh. Malgré un but sur penalty du premier et une passe décisive du second, les deux internationaux algériens n'ont pu empêcher la défaite de leur équipe, battue à domicile (2-3) après avoir pourtant mené au score. Opposé à une formation qu'il a représentée pendant six ans, Sofiane Bendebka a ouvert la marque pour Al Hazem en transformant un penalty. À 34 ans, le milieu récupérateur a ainsi permis aux siens de prendre l'avantage. De retour de blessure, Amir Sayoud a également livré une prestation convaincante, faisant parler sa qualité technique et sa créativité offensive. L'ancien inter-



national algérien a d'abord cru contribuer à un deuxième but sur corner, avant que la réalisation ne



soit finalement annulée par l'arbitre. Le meneur de jeu s'est toutefois rattrapé au retour des ves-

tiaires. À la 49e minute, sur un nouveau corner, il a délivré une passe décisive à Al Dwehe, auteur du but permettant à Al Hazem de mener 2-1. Alors qu'Al Hazem semblait en mesure de préserver son avantage, la fin de rencontre a complètement basculé. Sortis à la 85e minute, les deux joueurs algériens ont assisté, depuis le banc, au retournement de situation opéré par Al Fateh, qui a inscrit deux buts pour arracher la victoire (3-2). Malgré leurs contributions décisives, Bendebka et Sayoud ont donc quitté cette rencontre avec un goût amer. Leur efficacité offensive n'aura pas suffi à éviter l'effondrement d'Al Hazem dans les dernières minutes.

LIGUE 1

AKBOU RENOUE AVEC LE SUCCÈS

L'Olympique Akbou s'est imposé face à l'ES Ben Aknoun (2-1, mi-temps : 0-1), lors du match disputé avant-hier au stade des Martyrs d'Akbou, en clôture de la cinquième journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football. L'ESBA a trouvé la faille dès la 5e minute grâce à Tamimi. En seconde période, les Akbouciens ont renversé la tendance en l'espace de deux

minutes : l'OA a d'abord égalisé par le défenseur Zaâlani (55'), avant de prendre l'avantage sur une tête du milieu de terrain Mesriad (57'). Cette victoire précieuse permet aux joueurs de l'entraîneur Abdelkader Amrani de renouer avec le succès, après une mauvaise série de deux défaites et un nul. De son côté, l'Etoile concède son premier revers de la saison, après

une victoire décrochée lors de la première journée, suivie de trois nuls de rang. A l'issue de ce résultat, l'Olympique Akbou grimpe à la cinquième place avec 7 points, à égalité avec le MC Alger, le CS Constantine et la JS Kabylie, alors que l'ESBA stagne à la 9e position avec 6 unités. Lors des principaux matchs de cette 5e journée, disputés lundi, mardi et mercredi, le CR

Belouizdad a conforté sa place de leader en s'imposant face au nouveau promu, la JS El-Biar (3-2), au stade de Dar El-Beïda (Alger). Avec 13 points au compteur, le Chabab compte trois unités d'avance sur ses poursuivants directs, le MC Oran et l'USM Alger, vainqueurs respectivement sur la pelouse de l'US Biskra (1-0) et à domicile face à la JS Saoura (1-0).

CAN-2026 DE FUTSAL

Les Verts dans le dernier carré

Pour leur première participation à la compétition, les Algériens ont validé leur billet pour les demi-finales en dominant la Zambie (7-4), vendredi à Rabat. Un succès décisif qui leur permet de poursuivre leur parcours continental. L'équipe nationale algérienne de futsal a signé une qualification historique pour les demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2026). Les Verts ont décroché leur place dans le dernier carré en s'imposant face à la Zambie sur le score de 7 à 4, vendredi, à la salle Ibn Yassine de Rabat, lors de la troisième et dernière journée de la phase de groupes. Dos au mur après une défaite face au Maroc et un match nul contre la Libye, les Algériens n'avaient plus droit à l'erreur. Ils ont su répondre présent dans ce rendez-vous décisif, s'offrant ainsi leur première victoire dans le tournoi et une qualification méritée pour la suite de la compétition. Cette performance permet aux Verts de terminer à la deuxième place du groupe A avec quatre points, derrière le Maroc. Déjà assuré de sa qualification avant cette ultime journée, le pays hôte a confirmé sa domination en s'imposant largement face à la Libye (6-0). Au coup de sifflet final, la joie était au rendez-vous dans le camp algérien. Joueurs et membres de la délégation ont célébré cette performance en brandissant les drapeaux nationaux et en scandant le traditionnel « One, Two, Three, Viva l'Algérie ». La Fédération algérienne de football a également salué cet exploit sur sa page officielle, mettant en avant une première participation couronnée par une qualification dans le dernier carré. Les regards étaient, hier, tournés vers le groupe B, dont les dernières rencontres permettront de déterminer l'adversaire de l'Algérie en demi-finale. L'Égypte et l'Angola, à égalité avec six points chacune, étaient notamment en lice pour la première place. Les Verts croiseront ainsi la route du premier de cette poule, tandis que le Maroc affrontera le deuxième. Pour la sélection algérienne, l'objectif sera désormais de prolonger cette belle aventure et de tenter de décrocher une place en finale.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Elle met l'argent dedans. 2- Troublés.
3- Habitude bizarre, souvent agaçante - Quantité d'objets mis les uns sur les autres. 4- Partie dure qui recouvre le bout des doigts - 5- On le respire - Nom gaélique de l'Irlande. 6- Formée de graisse - N. Stambouli 7- Jeune fille - Liquide qui circule dans les plantes. 8- Frère du père ou de la mère - Partie tendre du pain. 9- Nom gaélique de l'Irlande - Devant les sciences ou les lettres.

Verticalement
1- Petit rongeur de la taille d'une souris, qui vit dans les champs. 2- Recueil de bons mots - Téhéran en est la capitale. 3- Manque de connaissances. 4- Application - Rendu sale. 5- On s'assoit dessus - Terminaison de verbes. 6- En bourgogne - Parcourues des yeux. 7- Intenter un procès - Etat-major. 8- Roue creusée en forme de gorge - Désir soudain d'avoir, de faire quelque chose. 9- Crochet en S - Ville de France.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Tronslucide Translucide Tronslucide Tronslucide	Mattelasser Matelacer Matelasser Mâtelasser
Saponifier Saponnifier Saponifier Sapaunifier	Sarcophage Sarcôphage Sarcofage Sarccophage

Les mots fléchés

DISPENSE ÉTONNANT	MOBILIER MATADOR	PETITE BANNIÈRE	ACCOMPLIES ÉGARER BLOC DE PIERRE	PETIT PARASITE	FÉCOND BOURRA D'EXPLO-SIFS	ENNUYEUSE
BAUGE CONSIGNA		DÉLUGES SE MOQUE		FIT BRILLER LES POMPES VÉRIFIA		
RAPETAS-SÉE STUPÉFAIT			PREMIÈRE FEMME CAPITALE : MONTEVIDEO		CRI DE DOULEUR FORMULÉ	
SEUL SAUPOUD-RER		FAÇONNÉES EXISTANT			DÉCHIF-FRÉE OUÏES	
			SENSATION AUDITIVE BONNE ACTION		OBSERVER	
CITÉ DE CARNAVAL	CHANCE-LANTE IDÉE FIXE					DANS
		ÉPOPÉE FAMILIALE ABRI DE CAMPEUR		BOLET VITICUL-TEUR		
REÇU DESSUS DE PANIER			POISON DE SERPENT DETECTIVE BELGE			
		CACHÉ PARESSEUX			PETIT CUBE LES GENS	COULEUR
ENSEIGNANT	CÉLÈBRE ÉCOLE POURVU		DESSERT LACTÉ ÉTAT DES USA			
			PAS ACQUIS CONIFÈRE À BAIES			LISIÈRE DE BOIS
ENZYME D'UN SEUL TON		IRLANDE NATIONS UNIES		APRÈS TOI ON LE CHANTE EN COUPLE		
		UNIVERSITÉ ANGLAISE SORTI DU CHOU			VOIE RAPIDE ÉTÉ CAPA-BLE DE	
PARLA AVEC VÉHÉMEN-CE CONVIVE			AUDACE			
			ATTACHÉE			

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES : Compositeur de musique autrichien

ACTINIUM	GAMMA	PLAY-BACK
ADRAR	GOBELET	PYTHON
ANGÉLIQUE	GORGONE	RADIUS
ANGORA	GOYAVE	RAMSÈS
ARGOT	HALO	RAPHIA
AURORALE	HAMAMÉLIS	RAQUETTE
BONZE	HAUT	RÉSINE
CASQUE	JURISTE	SAHEL
CIPPE	JUSTICIER	SAMOVAR
CITADELLE	KRAFT	TCHADOR
COLOMBIE	LARYNGITE	TONUS
COPRAH	LÉZARD	TUMEUR
CROCHET	LIONCEAU	VACCIN
DJERBA	MAGAZINE	VACHETTE
EGÉRIE	MANIOC	VIKING
EPHEDRA	NOVEMBRE	VILENIE
ESTRAGON	OASIS	VOYOU
ETALONS	ORIENT	XYLOL
FELLAGHA	PAGODE	ZIRCONE
FEUTRAGE	PARRAIN	
FRANGIN	PHOTON	

A	U	R	O	R	A	L	E	C	A	S	Q	U	E	G	N	I	K	I	V
N	A	S	S	D	G	S	E	E	A	L	C	L	S	R	A	K	H	J	I
G	U	N	R	N	E	O	S	V	O	R	E	C	O	U	C	M	U	B	L
O	E	A	G	S	O	T	R	L	A	Z	G	D	R	A	I	S	M	U	E
R	R	R	M	E	R	L	Y	G	A	Y	A	O	B	O	T	D	A	A	N
A	N	A	B	A	L	X	A	R	O	H	O	Y	T	I	C	E	A	R	I
D	R	I	G	M	C	I	D	T	C	N	A	G	C	T	C	H	A	R	E
J	P	O	G	I	E	P	Q	T	E	L	E	I	H	N	F	V	E	C	E
E	N	H	P	N	A	V	N	U	P	E	E	E	O	A	O	A	O	T	N
R	S	P	O	G	A	I	O	R	E	R	F	I	P	M	R	I	R	S	I
B	E	I	O	T	A	R	A	N	L	C	L	E	A	H	N	P	U	K	S
A	A	D	L	R	O	Q	F	A	R	E	I	S	L	A	E	N	O	F	E
E	E	C	R	E	U	N	R	G	N	J	Z	T	M	L	O	D	E	C	R
I	O	A	T	E	M	Y	N	I	O	I	U	E	A	T	A	U	R	A	N
B	P	R	T	I	N	A	Z	I	R	B	I	R	V	D	T	G	I	A	O
M	O	T	I	G	N	A	M	C	C	R	E	O	I	R	E	H	H	A	H
O	E	N	I	E	G	I	O	A	E	C	Y	L	A	S	P	L	S	A	T
L	L	T	Z	A	N	N	U	G	H	O	A	G	E	A	T	I	L	U	Y
O	E	A	M	E	E	T	E	M	U	T	E	V	R	T	S	E	A	E	P
C	L	E	H	A	S	T	U	M	E	U	R	E	T	T	E	H	C	A	V

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT

1- GUERIR - PENAUD - SCLELERAT - ETE - SEUL - VU - CAR - MEDIAS - CIAO - AVE - REDACTEUR - AUMONE - VINT - FUSAIN - OC - RE - TESTEES - FISC - NIET - UNE - OPTER - GRUE - GNOLE - GIROFLE - BOSSELE - ES - BASSET - ISSU - LESE - ASPIRES - RODA - PLEIN - RA - RELAIÉ - ROTIR - OSEES - AMENEES.

VERTICALEMENT

1- RUSE - VAURIEN - ALORS - ECUMEUSES - OBSEDEE - GRELE - MA - COLOSSALE - IL - DROIT - PESEE - AS - PREVIENNENT - ST - PI - RUADE - SIEGE - ALEA - OPA - SA - STERILISE - ETC - CV - ET - RESPIRE - RN - ACTIVE - GO - SINON - AERIEN - SURFEUR - TE - ZUT - AUTO - NULS - ERIE - DECOR - CREEE - TSARS.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT

1- INTIMIDER. 2- NARRATIVE. 3- TU - ARO-MES. 4- EST - TUE. 5- NEIGE - SIL. 6- TENIAS - SU. 7- IUT - UELE. 8- OSEE - NOUS. 9- NERVOSITE.

VERTICALEMENT

1- INTENTION. 2- NAUSEEUSE. 3- TR - TINTER. 4- IRA - GI - EV. 5- MARTEAU. 6- ITOU - SENS. 7- DIMES - LOI. 8- EVE - ISENT. 9- RESOLU - SE.

4x4

Phrématique - Visionneuse
Lacération - Tournebroche

BIFFE-TOUT : BLONDES

CRÉATION DE DEUX FESTIVALS INTERNATIONAUX DÉDIÉS AU LIVRE ET À LA LITTÉRATURE JEUNESSE Des leviers essentiels pour le développement de la conscience

Le ministère de la Culture et des Arts rappelle que la création de deux rendez-vous internationaux pour soutenir l'industrie du livre pour enfants, promouvoir la littérature jeunesse et renforcer la place de la lecture dans la formation des nouvelles générations.

Le ministère de la Culture et des Arts franchit une nouvelle étape dans sa politique de promotion du livre et de la littérature destinés aux jeunes publics. Deux décisions portant création de festivals culturels internationaux ont été prises afin de développer l'industrie du livre pour enfants, d'encourager la création littéraire et de renforcer la place de l'enfant dans les politiques culturelles nationales. Selon un communiqué du ministère, cette initiative s'inscrit dans une stratégie visant à faire du livre et de la littérature jeunesse des leviers essentiels de développement de la conscience, de l'imagination et de la culture chez les nouvelles générations. Le premier rendez-vous, baptisé Festival culturel international de l'industrie du livre pour enfants et jeunesse, a été créé par décision du 7 Moharram 1448, correspondant au 22 juin 2026. Il aura pour objectif de soutenir les professionnels du secteur, de stimuler les initiatives éditoriales et de favoriser la production d'ouvrages de qualité, adaptés aux besoins et aux attentes des enfants et des adolescents. Le second événement, intitulé Festival culturel international de la littérature et de la culture de l'enfant et de la jeunesse, a été institué par décision du 16 Mohar-



ram 1448, correspondant au 1er juillet 2026. Ce festival sera consacré à la promotion de la création littéraire et culturelle destinée au jeune public. Il vise également à élargir les espaces d'expression et de production culturelles, tout en consolidant la présence de la littérature jeunesse dans le paysage culturel national. À travers la création de ces deux manifestations, le ministère entend agir sur deux volets complémentaires : le développement de la filière éditoriale, d'une part, et la valorisation des contenus littéraires et culturels destinés aux jeunes lecteurs, d'autre part.

ENCOURAGER LA LECTURE

Cette démarche vise à renforcer la place de l'enfant dans l'action culturelle, à encourager les pratiques de lecture et à offrir aux nouvelles générations davantage de possibilités d'apprentissage, de création et d'ouverture sur les différentes cultures. En instituant ces deux rendez-vous internationaux, le secteur de la culture affiche ainsi sa volonté de structurer davantage le livre jeunesse et de faire de la lecture un instrument durable de transmission culturelle et d'éveil créatif. Pour rappel, trois arrêtés ministériels portant création du «Festival

culturel national de l'équitation traditionnelle», du «Festival culturel international de l'industrie du livre pour enfants et jeunesse» et du «Festival culturel international pour la littérature et la culture de l'enfant et de la jeunesse», ont été publiés au Journal officiel no 70. L'article premier de l'arrêté ministériel du 22 juin 2026 stipule qu'en application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n 03-297 du 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, est institutionnalisé à Tiarret le Festival culturel national annuel de l'équitation traditionnelle». Par ailleurs, un autre arrêté ministériel, daté du 1er juillet 2026, porte institutionnalisation, à Alger, du «Festival culturel international de l'industrie du livre pour enfants et jeunesse». Le Journal officiel no 70 publie également un arrêté ministériel, daté 1er juillet 2026, portant institutionnalisation, à Ouargla, du «Festival culturel international pour la littérature et la culture de l'enfant et de la jeunesse». L'article 2 de cet arrêté prévoit l'abrogation de l'arrêté du 8 décembre 2013 portant création du «Festival culturel international du livre, de la littérature et de la poésie».

R. C.

PRIX KATARA DU ROMAN ARABE Deux auteures algériennes à l'honneur



La ministre de la Culture et des Arts a salué le succès de Khadidja Telli et de Sara Selti, récompensées au Prix Katara du roman arabe, estimant que cette distinction consacre la vitalité de la création littéraire algérienne et renforce sa présence sur la scène culturelle arabe. La littérature algérienne célèbre une nouvelle consécration. Les écrivaines Khadidja Telli et Sara Selti ont été distinguées au Prix Katara du roman arabe, suscitant une réaction enthousiaste de la ministre de la Culture et des Arts, qui a salué une réussite mettant à l'honneur la création littéraire nationale. Dans un message publié à cette occasion, la ministre a exprimé sa « grande joie » face à cette distinction, soulignant qu'elle offre à la littérature

algérienne une place de choix au sein d'une manifestation majeure dédiée à la création romanesque arabe. Pour la ministre, cette consécration témoigne d'une écriture qui puise dans la profondeur de l'expérience humaine, interroge les réalités de la société et porte la mémoire nationale. Elle souligne également la capacité du roman à dépasser les frontières et à devenir un trait d'union entre les cultures, tout en donnant voix à la diversité des expériences humaines et à l'universalité des aspirations. Au-delà de l'hommage rendu aux deux lauréates, la ministre a tenu à saluer l'ensemble des écrivaines et écrivains algériens qui contribuent, par leur engagement et leur travail, à enrichir le patrimoine litté-

raire national. Elle a mis en avant le rôle de l'écriture dans l'enrichissement du fonds documentaire et littéraire algérien, ainsi que dans le renforcement de la présence du pays au sein du paysage culturel arabe. Cette distinction vient ainsi mettre en lumière le dynamisme de la création romanesque algérienne et sa capacité à porter des récits ancrés dans les réalités nationales, tout en dialoguant avec des préoccupations humaines et culturelles partagées au-delà des frontières. En adressant ses félicitations à Khadidja Telli et Sara Selti, la ministre a également associé leur réussite à celle de toute la scène littéraire algérienne, saluant un succès culturel dont le pays peut collectivement se réjouir.

MASCARA

Lancement des festivités populaires et patrimoniales «Ouled Sidi Othmane»

Les festivités populaires et patrimoniales «Ouled Sidi Othmane» ont débuté, vendredi dans la commune d'Oued El Abtal, dans la wilaya de Mascara, en célébration de l'arrivée de l'automne et le début de la saison labours-semences. La première journée de cette manifestation, organisée, comme chaque année, par les notables et les représentants de la région de «Sidi Othmane», en collaboration avec plusieurs associations locales activant dans la commune d'Oued El Abtal, a été marquée par des spectacles folkloriques animés par des troupes locales. Des jeux de fantasia ont également été organisés, ainsi qu'un concours visant à élire le plus beau cheval de chaque famille de la région. A cette occasion, une grande tente a été dressée pour accueillir une exposition de produits artisanaux traditionnels, notamment des objets fabriqués à partir d'alfa et de doum, des poteries, des tapis, des vêtements traditionnels et d'autres articles. La première journée de ce rendez-vous populaire et patrimonial a attiré une foule nombreuse de citoyens venus de différentes localités de la wilaya, ainsi que des wilayas voisines, notamment Tiarret, Relizane et Sidi Bel-Abbes. Le programme de cette manifestation, qui s'étale sur deux jours, prévoit également un tournoi de jeux traditionnels auquel participeront plusieurs équipes locales de la commune d'Oued El Abtal. Des séances de récitation collective du Saint Coran, ainsi que des invocations et des chants religieux, sont également programmées avec la participation des étudiants de la zaouïa «Cheikh Moulay Taye», située dans la région de «Sidi

Othmane», selon les organisateurs. Cette manifestation patrimoniale constitue également une occasion pour les habitants de la région de «Sidi Othmane» de faire découvrir aux visiteurs leurs plats traditionnels, notamment le couscous, préparé en l'honneur des invités venus de différentes régions de la wilaya et des wilayas voisines.

DANS LE CADRE DU FITB

Lancement du concours «Théâtre au village»

La première édition du concours «Théâtre du village» a été lancée vendredi à la maison de la culture de Béjaia, dans le cadre de la 15e édition du Festival international du théâtre de Béjaia (FITB). Le commissaire du FITB, Ali Aissaoui, a souligné, lors de la cérémonie de lancement organisée à la salle Mourad-Zidiri de la maison de la culture, que la réussite de la première édition du concours «Théâtre du village», qui se tient du 16 au 22 octobre, est «l'affaire de tous». Il a précisé, à ce titre, que les pièces théâtrales lauréates de ce concours seront programmées au niveau des différentes salles de spectacles à travers le pays. Sept pièces théâtrales prennent part à cette compétition, dont «Tansawt», de la troupe Phoenix, «Ikem» de l'association culturelle «Tighri Umezgun», «Une nuit pas comme les autres» de la troupe «Les amis de la scène», ainsi que «Gar Arwah ad tughalin» de la troupe «Azar». La sélection comprend également les pièces «Taos» de la troupe «Assayes», «La valise vide», de la troupe «Imeslab» et «Ccix I kanun», de la troupe «Ifurkan». La présentation des pièces théâtrales aura lieu à la salle Mourad-Zidiri. Les trois pièces lauréates du concours se classant aux premières places se verront décerner le prix Tahar-Khelfaoui, du nom du scénographe et musicien, en plus du prix du jury, composé de Mohand Ait Ighil, Djamel Abdelli et Fadila Touati.

HABITAT EN MILIEU FORESTIER

Vers de nouvelles normes de construction

Le gouvernement mise sur des règles spécifiques d'aménagement pour réduire les risques d'incendie.

L'urbanisation en milieu forestier pourrait bientôt être soumise à des règles plus strictes. Le gouvernement prépare un projet de loi destiné à encadrer les constructions dans ces espaces sensibles et à réduire les risques liés à la proximité entre les habitations et les massifs forestiers.

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a présidé, hier, une réunion de coordination consacrée à l'examen des principales dispositions de ce texte, en présence des membres de la commission multisectorielle chargée de son élaboration.

Cette initiative fait suite aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, données lors d'une réunion de travail le 30 août 2026, après les incendies qui ont touché plusieurs wilayas de l'Est et du Centre du pays durant le même mois.

SÉCURISER LES ZONES EXPOSÉES

Au cœur du projet figure la définition de normes techniques adaptées aux constructions en milieu forestier, mais aussi aux zones de contact entre les espaces habités et les massifs boisés. L'enjeu est d'intégrer davantage les impératifs de sécurité dans les opérations d'urbanisme et de construction afin de limiter l'exposition des habitants aux incendies. Le futur dispositif doit ainsi établir un cadre juridique spécifique à



ces territoires, en tenant compte de leurs particularités et des risques auxquels sont confrontées les populations. Les conditions d'aménagement des zones limitrophes des forêts feront également partie des aspects examinés.

PLUSIEURS SECTEURS MOBILISÉS

Pour élaborer ce texte, les pouvoirs publics ont mis en place un mécanisme de concertation associant plusieurs départements ministériels et organismes spécialisés. La commission technique,

installée le 16 septembre par Mohamed Tarek Belaribi, est chargée de passer en revue la législation en vigueur, de réévaluer les normes applicables et de formuler des propositions adaptées.

Les secteurs de la Défense nationale, de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, de l'Agriculture, de l'Énergie, des Travaux publics, de l'Hydraulique et de l'Environnement participent à ces travaux, aux côtés d'organismes techniques et d'établissements universitaires concernés.

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, avait

également installé, le 16 septembre, une commission interministérielle chargée de valider les conclusions de la commission technique.

Il avait appelé à élargir la concertation aux différents acteurs concernés afin d'enrichir le projet de loi et les mesures réglementaires qui l'accompagneront.

UN RAPPORT ATTENDU DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS

La commission technique dispose d'un délai maximal de 20 jours à compter de son installation pour remettre son rapport final. Ses conclusions doivent permettre de préparer un dispositif juridique et réglementaire intégré, précisant les conditions de construction et d'habitation dans les zones forestières et leurs abords.

Lors de la réunion tenue hier, le ministre de l'Habitat a salué les efforts des membres de la commission et l'avancement des travaux dans les délais fixés.

À travers ce projet, les pouvoirs publics entendent mieux encadrer l'extension urbaine dans les espaces forestiers et renforcer la prévention des incendies. Reste à traduire ces orientations en règles concrètes, capables de mieux protéger les habitations et les populations dans les zones les plus exposées.

R. N.

ACCORD SUR LES PANDÉMIES L'OMS salue le rôle de l'Algérie



Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, a salué le rôle de premier plan joué par l'Algérie au sein du groupe africain, ainsi que son engagement en faveur de l'aboutissement des négociations sur l'annexe relative au système d'accès aux agents pathogènes et de partage des avantages (PABS), dans le cadre de l'accord sur les pandémies.

Dans un message publié vendredi sur le réseau social X, le responsable de l'OMS a mis en avant les efforts déployés par l'Algérie pour faire avancer les négociations sur ce mécanisme, considéré comme

un enjeu majeur de la coopération sanitaire internationale et de la préparation aux futures pandémies.

Cette déclaration fait suite à un entretien avec l'ambassadeur Idriss Latreche, représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Genève. Les échanges ont notamment porté sur les négociations en cours concernant le mécanisme PABS, qui vise à encadrer l'accès aux agents pathogènes présentant un risque pandémique et à garantir un partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'objectif est de renforcer la

coopération entre les pays en matière de prévention et de riposte aux pandémies, tout en assurant un meilleur équilibre entre l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices qui en résultent, notamment les produits de santé issus de leur utilisation. La rencontre a également permis d'aborder le processus de transformation engagé par l'OMS et les réformes destinées à renforcer l'architecture mondiale de la santé. À cette occasion, Tedros Adhanom Ghebreyesus a salué les efforts consentis par l'Algérie pour consolider son système de santé, notamment à travers l'élargissement de la couverture sanitaire, le développement de la production locale de médicaments et le renforcement des dispositifs nationaux de réglementation et de surveillance.

Ces avancées s'inscrivent dans une démarche visant à améliorer la capacité des systèmes de santé à faire face aux urgences sanitaires et à réduire les vulnérabilités révélées par les crises pandémiques. Les échanges entre les deux responsables illustrent ainsi l'importance de la contribution de l'Algérie aux initiatives multilatérales en matière de santé mondiale, dans un contexte où l'équité dans l'accès aux ressources sanitaires et le renforcement de la préparation aux pandémies demeurent des priorités internationales.

HYDROCARBURES

Washington lorgne le marché algérien

L'Algérie figure parmi les marchés énergétiques ciblés par Washington dans sa stratégie d'expansion des intérêts économiques américains en Afrique du Nord. Le conseiller du président américain chargé des affaires africaines et arabes, Massad Boulos, a évoqué avec des représentants du groupe ExxonMobil les perspectives d'investissement et de développement commercial en Algérie et en Libye. Dans une publication sur le réseau social X, le responsable américain a qualifié la rencontre de «productive», présentant ExxonMobil comme un partenaire important des efforts de l'administration américaine visant à ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises américaines dans le secteur énergétique nord-africain. Cette démarche traduit l'intérêt de Washington pour les opportunités offertes par les marchés énergétiques de la région, dont l'Algérie, acteur majeur des hydrocarbures et fournisseur stratégique de gaz. Toutefois, aucune précision n'a été donnée sur d'éventuels projets d'ExxonMobil en Algérie, ni sur le calendrier ou les modalités d'investissements envisagés. Massad Boulos a indiqué que

ces initiatives visaient à renforcer les liens économiques et à promouvoir la prospérité des États-Unis.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les résultats annoncés aujourd'hui

Les résultats des épreuves écrites des concours de recrutement à certains grades administratifs relevant des corps spécifiques de l'éducation nationale seront publiés demain à partir de 16h, a annoncé le ministre de l'Éducation nationale dans un communiqué. Les candidats pourront consulter les résultats sur la plateforme numérique dédiée (tawdif.education.dz). Les listes nominatives des candidats admis aux épreuves écrites seront également affichées, à la même heure, dans l'ensemble des directions de l'éducation. Les candidats admissibles pourront télécharger leurs convocations aux épreuves orales, prévues le 31 octobre prochain, depuis leurs comptes personnels sur la même plateforme. Pour rappel, les épreuves écrites de ces concours, organisés au titre de l'année 2026, se sont déroulées le 26 septembre dernier.